
États financiers consolidés de Groupe d’Alimentation MTY inc.

Pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe d'Alimentation MTY inc. et de ses filiales (collectivement, la Société) aux 30 novembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés des résultats pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024;
- les états consolidés de la situation financière aux 30 novembre 2025 et 2024;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024;
- les notes complémentaires, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502
Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 novembre 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
Évaluation des pertes de valeur du goodwill, des marques de commerce, des droits de franchise et de franchise maîtresse Se référer à la note 3 – Méthodes comptables significatives, à la note 4 – Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations, à la note 12 – Immobilisations incorporelles, à la note 13 – Goodwill et à la note 14 – Perte de valeur, des états financiers consolidés.	Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : • Évaluer la façon dont la direction a déterminé les valeurs recouvrables des unités de goodwill et de certaines UGT, ce qui comprend les éléments suivants : – Vérifier l'exactitude mathématique des modèles d'actualisation des flux de trésorerie;

Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Au 30 novembre 2025, la Société présente un solde de goodwill, de marques de commerce (immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée), de droits de franchise et de franchise maîtresse (immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée) respectivement de 692,8 millions \$, de 885,4 millions \$ et de 148,1 millions \$. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou au groupe d'UGT (l'unité de goodwill) qui représentent le plus bas niveau au sein du groupe duquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Pour les droits de franchise et de franchise maîtresse ainsi que les marques de commerce, l'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé se situe au niveau de la marque et correspond au plus bas niveau auquel un actif ou un groupe d'actifs peut générer des entrées de trésorerie.

Le goodwill et les marques de commerce font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, au 1^{er} septembre ou plus fréquemment lorsqu'il y a un indice de dépréciation. Les droits de franchise et de franchise maîtresse sont soumis à un test annuel conjointement avec celui des marques de commerce, au niveau de la marque, ou chaque fois qu'il existe une indication que l'actif a pu subir une perte de valeur.

Si la valeur recouvrable estimée d'une UGT ou d'une unité de goodwill est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'UGT ou de l'unité de goodwill est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Au 1^{er} septembre 2025, la direction estimait les valeurs recouvrables des UGT ou des unités de goodwill selon des calculs de leur valeur d'utilité en utilisant un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les hypothèses clés utilisées touchent les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ou BAIIA) ainsi que les taux d'actualisation.

Selon l'évaluation de la direction, des pertes de valeur de 8,3 millions \$ liées aux marques de commerce et de 0,7 million \$ liées aux droits de franchise et de franchise maîtresse ont été comptabilisées au cours de l'exercice.

- Évaluer le caractère raisonnable des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels utilisés par la direction dans les modèles d'actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels (BAIIA) en considérant les performances passées et actuelles des soldes du goodwill et des UGT;
- Obtenir l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation pour tester le caractère approprié des modèles utilisés et le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués par la direction sur la base des données disponibles de sociétés comparables;
- Tester les données sous-jacentes utilisées dans les modèles d'actualisation des flux de trésorerie.

Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison (i) du caractère significatif des soldes du goodwill, des marques de commerce et des droits de franchise et de franchise maîtresse et (ii) du jugement important exercé par la direction pour déterminer les valeurs recouvrables des unités de goodwill et des UGT, y compris les hypothèses clés. Cela a entraîné un degré élevé de subjectivité et d'importants travaux d'audit dans la mise en œuvre des procédures d'audit portant sur les hypothèses clés. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation nous ont assistés dans la mise en œuvre de nos procédures.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons pas ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous planifions et réalisons l’audit du groupe afin d’obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe de la Société pour servir de fondement à la formation d’une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d’audit effectués pour les besoins de l’audit du groupe, et assumons l’entière responsabilité de notre opinion d’audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l’indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d’avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s’il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l’audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l’audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l’auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l’on peut raisonnablement s’attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l’intérêt public.

L’associé responsable de la mission d’audit au terme de laquelle le présent rapport de l’auditeur indépendant est délivré est Andrew Popliger.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)

Le 18 février 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125677

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des résultats

Pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

		2025	2024
	Notes	\$	\$
Produits	25 & 29	1 190 169	1 159 604
Charges			
Charges d'exploitation	26 & 29	901 888	896 567
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation	10 & 11	59 090	59 949
Amortissement – immobilisations incorporelles	12	32 684	31 870
Intérêts sur la dette à long terme		35 007	46 515
Charge d'intérêts nette se rapportant aux contrats de location	10	10 887	11 205
(Reprise) perte de valeur – actifs au titre de droits d'utilisation	10	(535)	1 259
Perte de valeur nette – immobilisations corporelles et incorporelles	14	14 867	72 947
		1 053 888	1 120 312
Autres produits (charges)			
Profit (perte) de change latent(e)		1 792	(21 763)
Produits d'intérêts		343	627
Profit à la décomptabilisation/modification d'obligations locatives		653	407
(Perte) profit à la cession d'immobilisations corporelles		(192)	194
Réévaluation des passifs financiers et dérivés comptabilisés à la juste valeur	23	(635)	(596)
Restructuration		—	(2 487)
Gain sur extinction de dette		—	131
		1 961	(23 487)
Bénéfice avant impôt		138 242	15 805
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	28		
Exigible		30 686	17 933
Différé		(11 836)	(26 764)
		18 850	(8 831)
Résultat net		119 392	24 636
Résultat net attribuable aux :			
Propriétaires		118 992	24 170
Participations ne donnant pas le contrôle		400	466
Résultat net		119 392	24 636
Résultat net par action	22		
De base et dilué		5,18	1,01

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.
États consolidés du résultat global
Pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024
(En milliers de dollars canadiens)

		2025	2024
	Notes	\$	\$
Résultat net		119 392	24 636
Autres éléments du résultat global			
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net			
Conversion de devises			
(Perte) Profit latent provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l'étranger		(3 865)	37 708
Couverture de flux de trésorerie			
Variation de la juste valeur d'instruments financiers	23	(1 507)	3 285
Reclassement aux résultats de la perte réalisé sur des instruments financiers	23	(3 691)	(4 497)
Économie (charge) d'impôt différé sur les écarts de change et la couverture de flux de trésorerie		961	(2 261)
		(8 102)	34 235
Total du résultat global		111 290	58 871
Total du résultat global attribuable aux :			
Propriétaires		110 890	58 405
Participations ne donnant pas le contrôle		400	466
		111 290	58 871

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024

(En milliers de dollars canadiens)

	Réserves						Capitaux propres attribuables aux propriétaires	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital- actions	Autres	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global (note 20)	Réserves totales	Bénéfices non distribués			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2023	301 779	(850)	5 649	25 470	30 269	479 364	811 412	1 477	812 889
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2024	—	—	—	—	—	24 170	24 170	466	24 636
Autres éléments du résultat global	—	—	—	34 235	34 235	—	34 235	—	34 235
Total du résultat global	—	—	—				58 405	466	58 871
Actions rachetées et annulées (note 19)	(11 186)	—	—	—	—	(30 629)	(41 815)	—	(41 815)
Dividendes	—	—	—	—	—	(26 811)	(26 811)	(330)	(27 141)
Rémunération à base d'actions (note 21)	—	—	646	—	646	—	646	—	646
Solde au 30 novembre 2024	290 593	(850)	6 295	59 705	65 150	446 094	801 837	1 613	803 450
Résultat net pour l'exercice clos le 30 novembre 2025	—	—	—	—	—	118 992	118 992	400	119 392
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(8 102)	(8 102)	—	(8 102)	—	(8 102)
Total du résultat global	—	—	—	(8 102)	(8 102)	118 992	110 890	400	111 290
Actions rachetées et annulées (note 19)	(7 310)	—	—	—	—	(20 430)	(27 740)	—	(27 740)
Dividendes	—	—	—	—	—	(30 302)	(30 302)	(96)	(30 398)
Rémunération à base d'actions (note 21)	—	—	417	—	417	—	417	—	417
Acquisition d'une participation ne donnant pas le contrôle	—	850	—	—	850	464	1 314	(1 314)	—
Solde au 30 novembre 2025	283 283	—	6 712	51 603	58 315	514 818	856 416	603	857 019

La Société a déclaré et versé les dividendes suivants :

	2025	2024
	\$	\$
1.320 \$ par action ordinaire (2024 – 1.118 \$ par action ordinaire)	30 302	26 811

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.
États consolidés de la situation financière

Aux 30 novembre 2025 et 2024

(En milliers de dollars canadiens)

		2025	2024
	Notes	\$	\$
Actifs			
À court terme			
Trésorerie		51 989	50 409
Débiteurs	7	92 056	81 240
Stocks	8	17 518	20 002
Actifs détenus en vue de la vente	9	1 125	4 365
Tranche à court terme des prêts à recevoir et autres créances		2 164	1 495
Tranche à court terme des créances liées à des contrats de location-financement	10	74 693	76 152
Actif d'impôt exigible		7 871	6 757
Tranche à court terme des actifs dérivés	23	106	3 674
Autres actifs		6 904	5 199
Charges payées d'avance et dépôts		15 195	13 855
		269 621	263 148
Prêts à recevoir et autres créances		3 732	2 499
Créances liées à des contrats de location-financement	10	241 312	231 652
Actifs liés aux coûts de contrats		8 268	7 949
Actifs d'impôt différés		1 979	9 701
Actifs dérivés	23	12	177
Immobilisations corporelles	11	81 662	103 916
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	162 815	185 168
Immobilisations incorporelles	12	1 048 325	1 088 314
Goodwill	13	692 752	693 835
		2 510 478	2 586 359
Passifs et capitaux propres			
Passifs			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		123 600	134 390
Provisions	15	3 922	3 866
Passifs au titre de cartes-cadeaux et programmes de fidélisation	16	142 236	157 534
Passif d'impôt exigible		12 807	5 083
Tranche à court terme des produits différés et dépôts	17	14 868	15 827
Tranche à court terme de la dette à long terme	18	—	2 464
Tranche à court terme des passifs dérivés	23	1 415	—
Tranche à court terme des obligations locatives	10	106 472	110 910
Passifs détenus en vue de la vente	9	616	2 964
		405 936	433 038
Dette à long terme	18	632 172	704 141
Obligations locatives	10	392 365	404 228
Produits différés et dépôts	17	60 024	57 660
Impôt sur le résultat différé		162 329	183 842
Passifs dérivés	23	633	—
		1 653 459	1 782 909

Groupe d’Alimentation MTY inc.
États consolidés de la situation financière (suite)

Aux 30 novembre 2025 et 2024

(En milliers de dollars canadiens)

		2025	2024
	Notes	\$	\$
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux propriétaires			
Capital-actions	19	283 283	290 593
Réserves		58 315	65 150
Bénéfices non distribués		514 818	446 094
		856 416	801 837
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		603	1 613
		857 019	803 450
		2 510 478	2 586 359

Approuvé par le conseil d’administration le 18 février 2026

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

États consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024

(En milliers de dollars canadiens)

		2025	2024
	Notes	\$	\$
Activités d'exploitation			
Résultat net		119 392	24 636
Rajustements :			
Intérêts sur la dette à long terme		35 007	46 515
Charge d'intérêts nette se rapportant aux contrats de location	10	10 887	11 205
Amortissement – immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation		59 090	59 949
Amortissement – immobilisations incorporelles	12	32 684	31 870
(Reprise) perte de valeur – actifs au titre de droits d'utilisation	10	(535)	1 259
Perte de valeur – immobilisations corporelles et incorporelles	14	14 867	72 947
Profit (perte) de change latent(e)		(6 029)	18 136
Profit à la décomptabilisation/modification d'obligations locatives		(4 656)	(1 636)
(Perte) profit à la cession d'immobilisations corporelles		192	(194)
Réévaluation des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	23	635	596
Gain sur extinction de dette		—	(131)
Charge (économie) d'impôt sur le résultat		18 850	(8 831)
Rémunération à base d'actions		417	646
		280 801	256 967
Impôt sur le résultat (payé)		(26 384)	(7 433)
Intérêts versés		(36 750)	(47 009)
Autres		(1 907)	3 882
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	30	(31 609)	(1 600)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		184 151	204 807
Activités d'investissement			
Remboursement (émission) de prêts à recevoir et autres créances		48	(427)
Acquisition d'immobilisations corporelles	11	(13 505)	(24 687)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	12	(2 039)	(3 039)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		7 675	4 302
Produit de la cession d'immobilisations incorporelles		—	314
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(7 821)	(23 537)

Groupe d’Alimentation MTY inc.
États consolidés des flux de trésorerie (suite)
Pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024
(En milliers de dollars canadiens)

		2025	2024
		\$	\$
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		—	22 785
Remboursement sur la dette à long terme	30	(69 870)	(102 306)
Paievements nets de loyers	10	(45 664)	(43 815)
Actions rachetées et annulées	19	(27 740)	(41 815)
Coûts de financement capitalisés	30	(1 172)	(1 052)
Produit de la cession du swap de taux d'intérêt fixe SOFR	23	—	6 562
Dividendes payés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle de filiales		(96)	(330)
Dividendes versés		(30 302)	(26 811)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(174 844)	(186 782)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		1 486	(5 512)
Effet des taux de change sur la trésorerie		94	(2 974)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		50 409	58 895
Trésorerie à la clôture de l'exercice		51 989	50 409

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Table des matières

1.	Description des activités	9
2.	Base d’établissement	9
3.	Méthodes comptables significatives	11
4.	Jugements comptables critiques et sources principales d’incertitude relative aux estimations	21
5.	Modifications comptables	22
6.	Modifications comptables futures	23
7.	Débiteurs	24
8.	Stocks	24
9.	Actifs et passifs détenus en vue de la vente	25
10.	Contrats de location	25
11.	Immobilisations corporelles	30
12.	Immobilisations incorporelles	31
13.	Goodwill	32
14.	Perte de valeur	32
15.	Provisions	35
16.	Passifs au titre de cartes-cadeaux et programmes de fidélisation	36
17.	Produits différés et dépôts	36
18.	Dette à long terme	37
19.	Capital-actions	38
20.	Cumul des autres éléments du résultat global	39
21.	Options sur actions	40
22.	Résultat net par action	41
23.	Instruments financiers	41
24.	Informations sur le capital	47
25.	Produits	48
26.	Charges d’exploitation	49
27.	Garantie	50
28.	Impôt sur le résultat	50
29.	Information sectorielle	53
30.	État des flux de trésorerie	55

1. Description des activités

Le Groupe d'Alimentation MTY inc. (la « Société ») est un franchiseur exerçant ses activités dans le secteur de la restauration rapide et à service complet. Ses activités consistent à franchiser des concepts, à exploiter des établissements lui appartenant et à vendre des produits au détail sous une multitude d'enseignes. La Société exploite également deux centres de distribution et deux usines de transformation des aliments, tous situés dans la province de Québec.

La Société a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et est inscrite à la Bourse de Toronto (« TSX »). Son siège social se situe au 8210, route Transcanadienne, Ville Saint-Laurent (Québec).

2. Base d'établissement

Méthode d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« Normes IFRS de comptabilité ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers le 18 février 2026.

Les méthodes comptables significatives décrites ci-après ont été appliquées de manière cohérente à toutes les périodes visées par les états financiers consolidés.

Les états financiers ont été dressés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'indiquent les méthodes comptables décrites ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou qu'il soit estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur, aux fins de l'évaluation ou des informations à fournir dans les présents états financiers, est déterminée sur cette base, sauf en ce qui a trait :

- Aux opérations de location, qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 16, Contrats de location; et
- Aux évaluations qui présentent certaines similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans IAS 2, Stocks, ou la valeur d'utilité dans IAS 36, Dépréciation d'actifs.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie en fonction du niveau (1, 2 ou 3) auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité; cette hiérarchie est décrite ci-dessous :

- Les données d'entrée de niveau 1 sont les cours (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement; et
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et les montants des tableaux sont arrondis au millier de dollars (000 \$) le plus près, sauf indication contraire.

2. Base d'établissement (suite)*Méthode de consolidation*

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des entités (y compris des entités ad hoc) contrôlées par la Société et ses filiales. La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- Détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- Est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et
- A la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Les principales filiales sont les suivantes :

Principales filiales	Participation aux capitaux propres		Monnaie fonctionnelle
	2025	2024	
	%	%	
MTY Franchising Inc.	100	100	Dollar canadien
MTY Franchising USA, Inc.	100	100	Dollar américain
Kahala Brands Inc.	100	100	Dollar américain
Papa Murphy's Holdings Inc.	100	100	Dollar américain
BBQ Holdings, Inc.	100	100	Dollar américain
Wetzel's Pretzels, LLC	100	100	Dollar américain

La Société réévalue si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

Si la Société ne détient pas la majorité des droits de vote dans une entité émettrice, elle a des droits qui sont suffisants pour lui conférer le pouvoir lorsqu'elle a la capacité pratique de diriger unilatéralement les activités pertinentes de l'entité émettrice. La Société prend en considération tous les faits et circonstances pertinents lorsqu'elle évalue si les droits de vote qu'elle détient dans l'entité émettrice sont suffisants pour lui conférer le pouvoir, y compris les suivants :

- Le nombre de droits de vote que la Société détient par rapport au nombre de droits de vote détenus respectivement par d'autres et à leur dispersion;
- Les droits de vote potentiels détenus par la Société, d'autres détenteurs ou d'autres parties;
- Les droits découlant d'autres accords contractuels; et
- Les autres faits et circonstances, le cas échéant, qui indiquent que la Société a, ou n'a pas, la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes au moment où les décisions doivent être prises, y compris les tendances du vote lors des précédentes assemblées des actionnaires.

La Société consolide une filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de la consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. Précisément, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans les états des résultats et des autres éléments du résultat global à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Le résultat net et chaque composant des autres éléments du résultat global sont attribués aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total des filiales est attribué aux propriétaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour ces dernières.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de la Société.

Les transactions, charges, soldes et produits intersociétés sont tous entièrement éliminés lors de la consolidation.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, le dollar canadien. Chaque entité de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle; les éléments des états financiers de chaque entité sont évalués en utilisant cette monnaie. La monnaie fonctionnelle est celle de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

2. Base d'établissement (suite)

Monnaie fonctionnelle et de présentation (suite)

Les actifs et passifs d'un établissement à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la Société sont convertis dans la monnaie de présentation au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen de la période. Les écarts de change qui résultent de la conversion d'un établissement à l'étranger sont comptabilisés dans les réserves. Lors de la sortie totale ou partielle de l'investissement dans un établissement à l'étranger, l'écart de conversion des monnaies étrangères ou une partie de celui-ci sera comptabilisé à l'état des résultats en tant qu'autres produits (charges).

3. Méthodes comptables significatives

Comptabilisation des produits

Les méthodes comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Produits tirés des établissements franchisés

- i. Les redevances sont fondées soit sur un pourcentage des ventes brutes déclarées par les franchisés, soit sur des frais mensuels fixes. Elles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'engagement, au fur et à mesure qu'elles sont acquises, selon la teneur de l'accord visé.
- ii. Les droits d'entrée (droits de franchise initiaux) sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de franchise lorsque les obligations d'exécution rattachées aux droits de franchise sont remplies. L'amortissement commence à l'ouverture du restaurant.
- iii. Les droits payés d'avance en lien avec les ententes-cadres de licence sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée des ententes-cadres de licence.
- iv. Les droits de renouvellement et de transfert sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de contrat de franchise visé.
- v. Les produits tirés de la construction et de la rénovation de restaurants sont comptabilisés lorsque la construction ou la rénovation sont complétées.
- vi. La Société touche des revenus locatifs de certains contrats de location qu'elle détient, de même que de la location d'enseignes. Les revenus locatifs qui ne sont pas inclus dans l'évaluation de la créance liée à un contrat de location financement en vertu d'IFRS 16 sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location visé.
- vii. La Société comptabilise des produits de droits abandonnés proportionnellement à l'exercice des droits rattachés à chaque carte-cadeau, en se fondant sur le profil historique de présentation des cartes-cadeaux pour paiement. La Société facture en outre divers frais de programme à ses franchisés à mesure que les cartes-cadeaux sont présentées pour paiement. Notons que ceci ne s'applique pas au passif lié à des cartes-cadeaux repris lors d'une acquisition d'entreprise, lequel est comptabilisé à la juste valeur à la date d'acquisition.
- viii. La Société reçoit des contreparties de certains fournisseurs; celles-ci sont généralement gagnées en fonction de la valeur des achats effectués pendant l'exercice. Les ententes qui comprennent, outre des frais courants, des frais d'entrée payés d'avance, sont comptabilisées selon la méthode linéaire sur leur durée respective. Les contreparties de fournisseurs sont comptabilisées en tant qu'autres produits de franchisage au fur et à mesure de leur acquisition.

Produits tirés de la transformation des aliments, de la distribution et de la vente au détail

Les produits liés à la transformation des aliments, à la distribution et à la vente au détail sont comptabilisés lorsque le client a le contrôle des biens, ce qui survient généralement lorsqu'ils sont livrés au client ou reçus par celui-ci, selon les conditions spécifiques de l'entente.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Produits tirés des cotisations à un fonds promotionnel

Les cotisations aux fonds promotionnels sont fondées sur un pourcentage du chiffre d'affaires brut déclaré par les franchisés. Les transferts de ces cotisations aux fonds promotionnels sont comptabilisés séparément et inclus aux créiteurs et charges à payer. La Société n'est pas autorisée à retenir les cotisations ainsi versées et est tenue d'utiliser ces fonds aux seules fins de défrayer les restaurants d'enseignes spécifiques de leur publicité et de leur marketing. La Société facture parfois des frais pour l'administration des fonds promotionnels. Les montants combinés payables résultants des fonds promotionnels totalisent des surplus de 19 485 \$ (30 novembre 2024 – 25 421 \$). Ces montants sont inclus dans les créiteurs et charges à payer.

Produits tirés des établissements appartenant à la Société

Les produits tirés des établissements appartenant à la Société sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients.

Location

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des contrats de location à l'égard d'emplacements franchisés et d'établissements propriétaires, de bureaux et d'équipements.

La Société en tant que preneur

La Société comptabilise les obligations locatives et les actifs au titre de droit d'utilisation correspondants, sauf dans le cas des contrats de location à court terme et des contrats de location d'actifs de faible valeur, qui sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat visé. La Société comptabilise la dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives. Selon IFRS 16, les actifs au titre de droits d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation conformément à IAS 36.

La Société en tant que bailleur

Lorsque la Société conclut un contrat de sous-location en tant que bailleur intermédiaire, elle comptabilise le contrat de location principal et le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. La Société doit alors classer le contrat de sous-location en tant que contrat de location financement ou en tant que contrat de location simple par rapport à l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal. Dans le cas d'un contrat de sous-location classé en tant que contrat de location financement, la Société décomptabilise l'actif au titre de droits d'utilisation issu du contrat de location principal qui est transféré au sous-locataire et comptabilise une créance liée à un contrat de location financement. En qualité de bailleur intermédiaire, la Société conserve l'obligation locative issue du contrat de location principal dans son état consolidé de la situation financière. Pendant la durée du contrat de sous-location, la Société comptabilise à la fois les produits financiers se rapportant au contrat de sous-location et des charges d'intérêts se rapportant au contrat de location principal.

Imposition

La charge d'impôt sur le résultat correspond à la somme de l'impôt actuellement exigible et de l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt actuellement exigible est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice et sur les ajustements aux provisions d'exercices précédents. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice inscrit dans l'état consolidé des résultats en raison des éléments des produits ou des charges qui sont imposables ou déductibles pour d'autres exercices et des éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif de la Société lié à l'impôt exigible est calculé selon les taux d'imposition qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Imposition (suite)

Impôt différé

L'impôt différé est constaté pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et leurs valeurs fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel pourront être imputées ces différences temporaires déductibles. Ces actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporaires découlent d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (autrement que dans le cadre d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'affecte ni le bénéfice imposable ni le bénéfice comptable. En outre, les passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si la différence temporaire découle de la comptabilisation initiale du goodwill.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, sauf lorsque la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable suffisant auquel pourra être imputée la différence temporaire et que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition (et les lois fiscales) qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils concernent des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, respectivement. Lorsque l'impôt exigible ou l'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est comprise dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Immobilisations corporelles

Les terrains et les bâtiments qui sont détenus pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, ou à des fins administratives, sont présentés dans l'état consolidé de la situation financière à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement cumulé (bâtiments) et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les coûts directement attribuables à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Le matériel, les améliorations locatives, le matériel roulant et le matériel informatique sont présentés au coût diminué de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé de manière à éliminer le coût ou l'évaluation des actifs (autres que les terrains), diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité, au moyen de la méthode linéaire. Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Un élément d’immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa sortie ou lorsqu’aucun avantage économique futur n’est attendu de l’utilisation continue de l’actif. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d’un élément d’immobilisations corporelles est déterminé comme étant la différence entre le produit des ventes et la valeur comptable de l’actif et est comptabilisé en résultat net.

L’amortissement est basé sur les durées suivantes :

Bâtiments	Linéaire	25 à 50 ans
Matériel	Linéaire	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Moindre de la durée du bail ou durée d’utilité
Matériel roulant	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 7 ans

*Immobilisations incorporelles**Immobilisations incorporelles acquises séparément*

Les immobilisations incorporelles dont la durée d’utilité est déterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué de l’amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L’amortissement est comptabilisé de façon linéaire sur leur durée d’utilité estimée. Les durées d’utilité estimées et les méthodes d’amortissement sont revues à la fin de chaque exercice et l’incidence de tout changement des estimations est comptabilisée de manière prospective. Les immobilisations incorporelles dont la durée d’utilité est indéterminée et qui sont acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Immobilisations incorporelles acquises lors d’un regroupement d’entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises lors d’un regroupement d’entreprises et comptabilisées séparément du goodwill sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date d’acquisition.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée acquises dans le cadre d’un regroupement d’entreprises sont comptabilisées au coût diminué de l’amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, selon la même méthode que celle utilisée pour les immobilisations incorporelles acquises séparément. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amorties et sont par conséquent comptabilisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Décomptabilisation des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu’aucun avantage économique futur n’est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation d’une immobilisation incorporelle, déterminé comme étant la différence entre le produit net de la sortie de l’actif et sa valeur comptable, est comptabilisé en résultat net lors de la décomptabilisation de l’actif.

La Société révisé à chaque période de présentation la durée d’amortissement de ses immobilisations incorporelles dont la durée d’utilité est déterminée. La Société révisé également à chaque période de présentation les durées d’utilité de ses immobilisations incorporelles dont la durée d’utilité est indéterminée afin d’établir si les événements et circonstances continuent de justifier que ces immobilisations incorporelles aient une durée d’utilité indéterminée.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Immobilisations incorporelles (suite)

Les immobilisations incorporelles suivantes figurent actuellement dans les livres de la Société :

Droits de franchise et droits de franchise maîtresse

Les droits de franchise et les droits de franchise maîtresse acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisés à la juste valeur, fondée sur la méthode des bénéfices excédentaires au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Pour déterminer la juste valeur des droits de franchise et les droits de franchise maîtresse, la Société a utilisé des hypothèses clés, telles que les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels, la durée moyenne du terme et le taux d'actualisation avant impôts. Ces immobilisations incorporelles sont généralement amorties de façon linéaire sur la durée des accords, qui varie généralement entre 10 et 20 ans.

Marques de commerce

Les marques de commerce acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ont été comptabilisées à leur juste valeur au moment de l'acquisition, fondée sur la méthode d'exemption des redevances au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie, et elles ne sont pas amorties. Pour déterminer la juste valeur des marques de commerce, la Société a utilisé des hypothèses clés, telles que le chiffre d'affaires réseau projeté, le taux d'actualisation et le taux de redevances. Il a été déterminé que les marques de commerce avaient une durée d'utilité indéterminée en raison de la forte reconnaissance qui leur est associée et de leur capacité à générer des produits dans une conjoncture économique changeante, et ce pour une durée indéterminée.

Autres

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement un logiciel acheté ainsi que des permis de vente d'alcool qui ont été amortis de façon linéaire sur leur durée de vie.

Perte de valeur et reprise de perte de valeur des actifs à long terme

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et de ses immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable des actifs est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif pris individuellement, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'il est possible de déterminer un mode d'affectation raisonnable et cohérent, les actifs de support sont également affectés aux UGT prises individuellement, ou au plus petit groupe d'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé. La majorité des immobilisations incorporelles de la Société n'ont pas de flux de rentrées indépendants de ceux générés par d'autres actifs et en conséquence, elles sont soumises au test de dépréciation de leurs UGT respectives. Pour les droits de franchise et droits de franchise maîtresse et les marques de commerce, l'UGT pour lequel un mode d'affectation raisonnable et cohérent peut être déterminé se situe au niveau de la marque et correspond au plus bas niveau auquel un actif ou groupe d'actifs peut générer des entrées de trésorerie.

Les immobilisations incorporelles dont les durées d'utilité sont indéterminées sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il existe une indication que l'actif ait pu subir une perte de valeur. Les droits de franchise et droits de franchise maîtresse sont soumis à un test annuel conjointement avec celui des marques de commerce, au niveau de la marque, ou chaque fois qu'il existe une indication que l'actif a pu subir une perte de valeur.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, la valeur des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels est actualisée par application d'un taux d'actualisation après impôts qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels (BAIIA) n'ont pas été ajustés.

3. Méthodes comptables significatives (suite)*Perte de valeur et reprise de perte de valeur des actifs à long terme (suite)*

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une UGT) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net. La Société ne réduit pas la valeur comptable d'un actif en deçà du plus élevé de sa juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de sa valeur d'utilité.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine s'il existe un quelconque indice que les événements et les circonstances qui ont conduit à une perte de valeur au cours d'une année antérieure pour ses droits de franchise, ses droits de franchise maîtresse et ses marques de commerce puissent ne plus exister. S'il existe un tel indice, la Société doit estimer la valeur recouvrable de cet actif.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'UGT) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

Perte de valeur du goodwill

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT (l'« unité de goodwill ») qui représentent le plus bas niveau au sein du groupe duquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Au 1er septembre 2024, la Société a réévalué les UGT dans la foulée de la réorganisation stratégique et du regroupement d'unités opérationnelles aux États-Unis. En raison des changements apportés à l'équipe de direction et au processus décisionnel général et des synergies globales résultant du regroupement de ces unités, il a été établi que Kahala Brands Inc. et Wetzel's Pretzels, LLC seraient regroupées afin de former l'unité de goodwill des États-Unis A, et que Papa Murphy's et BBQ Holdings Inc. seraient regroupées afin de former l'unité de goodwill des États-Unis B.

Aux 30 novembre 2024 et 2025, le goodwill est affecté comme suit :

Description de l'unité de goodwill

Unité de goodwill du Canada	Un groupe d'UGT comprenant les marques acquises au sein du secteur opérationnel Canada
Unité de goodwill des États-Unis A	Un groupe d'UGT comprenant les marques acquises au sein du secteur opérationnel États-Unis/International, à l'exclusion des marques Papa Murphy's et BBQ Holdings, Inc. (« BBQ Holdings »)
Unité de goodwill des États-Unis B	Un groupe d'UGT comprenant les marques BBQ Holdings et la marque Papa Murphy's au sein du secteur opérationnel États-Unis/International

Le goodwill et les marques de commerce font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, au 1er septembre ou plus fréquemment lorsqu'il y a un indice de dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité de goodwill est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur réduit la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité de goodwill. Toute perte de valeur concernant un goodwill est comptabilisée directement en résultat net dans l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise dans des périodes ultérieures.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur d'utilité, la valeur des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels est actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels n'ont pas été ajustés.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé au moyen de la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des produits finis comprend une quote-part des coûts indirects de production fondée sur la capacité de production normale.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Stocks (suite)

Dans le cours normal des activités, la Société conclut des contrats pour la construction et la vente d'établissements franchisés. Les travaux en cours connexes comprennent tous les coûts directs liés à la construction de ces établissements et sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé des stocks, diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Instruments financiers

Classement des actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs financiers (autres que des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou « JVRN ») sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers comme ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des « autres éléments du résultat global » (« JVAERG ») ou à la JVRN, en fonction du modèle économique qu'elle suit pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précisées, à des flux de trésorerie qui ne correspondent qu'à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le solde du principal. À moins qu'il ne soit désigné comme étant évalué à la JVRN, un actif financier est ultérieurement évalué à la JVAERG s'il est détenu dans un modèle économique visant à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers et si les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui ne correspondent qu'à des remboursements de principal et des versements d'intérêts. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêt ou dont la détention ne s'inscrit pas dans un modèle économique qui vise la perception de flux de trésorerie contractuels ou la perception de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont évalués à la JVRN. Les actifs financiers évalués à la JVRN et toute modification qui leur est apportée sont comptabilisés en résultat net.

La Société classe actuellement sa trésorerie, ses débiteurs et ses prêts à recevoir en tant qu'actifs évalués au coût amorti.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus faisant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les produits tirés des instruments d'emprunt classés dans une autre catégorie que celle des actifs financiers à la JVRN sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Méthodes comptables significatives (suite)*Dépréciation d'actifs financiers*

La Société a adopté l'approche simplifiée des pertes de crédit attendues (« PCA ») pour ses créances clients et ses créances liées à des contrats de location-financement, comme le permet IFRS 9. L'approche simplifiée prévue sous IFRS 9 permet de comptabiliser une provision pour PCA pour la durée de vie à l'égard de toutes les créances clients et comporte également des informations prospectives. Les PCA pour la durée de vie correspondent aux PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Afin d'atténuer ce risque, la Société applique des politiques de crédit à l'égard des franchisés potentiels. Elle assure également un suivi du risque de crédit en procédant chaque année à des évaluations des pertes de crédit attendues pour chaque catégorie agrégée de marques ou de comptes clients impayés, selon la région géographique. Les taux de pertes historiques, ajustés en fonction de facteurs macroéconomiques prospectifs, sont ensuite appliqués à chacun des groupes agrégés pour déterminer le risque de crédit attendu.

Dans le cas du solde de ses prêts à recevoir comptabilisés au coût amorti, la Société a appliqué le modèle général des PCA. Contrairement à l'approche simplifiée, le modèle général des PCA demande d'apprécier s'il y a eu augmentation importante du risque de crédit. La Société considère la probabilité d'une défaillance lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier et vérifie s'il y a augmentation importante du risque de crédit de façon continue d'un trimestre à l'autre. Pour déterminer s'il y a augmentation importante du risque de crédit, la Société compare le risque d'une défaillance à l'égard de l'actif à la date de présentation de l'information au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'actif financier.

Lorsque le risque de défaillance est jugé faible ou lorsqu'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les PCA sont établies pour les 12 mois à venir et représentent la portion des PCA pour la durée de vie qui correspond aux PCA des cas de défaillance dont l'instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois de la date de présentation de l'information. Si une augmentation importante du risque de crédit survient au cours d'un trimestre, la dépréciation est fondée sur les PCA pour la durée de vie.

Décomptabilisation d'actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque la Société transfère à une autre entité l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir et du profit ou de la perte cumulé(e) qui avaient été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ajoutés aux capitaux propres est comptabilisée en résultat net.

Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier seulement lorsque les obligations de la Société sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

Classement des passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les profits et pertes étant comptabilisés en résultat net dans la période où le passif est décomptabilisé, sauf s'il s'agit de passifs financiers classés comme étant évalués à la JVRN. Ces passifs financiers, y compris les passifs dérivés et certaines obligations, sont ultérieurement évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat net dans la période où elles surviennent. Les passifs financiers désignés comme étant évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre de la Société étant comptabilisées en résultat net.

3. Méthodes comptables significatives (suite)*Classement des passifs financiers (suite)***Classement des passifs financiers :**

Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Facilité de crédit renouvelable	Coût amorti
Indemnités de résiliation de contrat et retenues ne portant pas intérêt	Coût amorti
Obligation de rachat d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc.	JVRN
Instruments financiers dérivés	JVRN
Instruments financiers dérivés désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie	JVRN assujettie aux exigences de la comptabilité de couverture

Couverture et instruments financiers dérivés

La Société applique les exigences générales de la comptabilité de couverture d'IFRS 9, Instruments financiers aux instruments financiers désignés.

Swaps de taux d'intérêt à taux fixe

De temps à autre, la Société utilise des swaps de taux d'intérêt à taux fixe pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux tirages sur sa facilité de crédit. Lorsque les exigences générales de la comptabilité de couverture sont respectées, la Société considère ces swaps de taux d'intérêt à taux fixe comme des éléments de couverture des flux de trésorerie liés à la charge d'intérêts découlant de la facilité de crédit. Ainsi, les variations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés, qui sont inclus dans la tranche à court terme des actifs dérivés et dans les actifs dérivés, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes réalisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans les intérêts sur la dette à long terme sur les mêmes périodes, à mesure que la charge d'intérêts sur la dette à long terme sera imputée aux résultats.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société doive éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La Société formule des hypothèses et procède à des estimations fondées sur sa connaissance actuelle des sommes qu'elle aura à déboursier dans le futur relativement à divers événements passés à l'égard desquels le montant à déboursier et le moment du décaissement sont incertains au moment de la présentation de ses états financiers. Ces sommes comprennent les provisions à l'égard de contrats déficitaires, de procès et litiges et d'éventualités. Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation par la direction des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation, et sont actualisées lorsque l'effet est important. Elles sont comptabilisées au coût des marchandises vendues et loyers (note 26) à l'état consolidé des résultats.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée auprès d'un tiers, une créance est comptabilisée en tant qu'actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et que la valeur de la créance peut être évaluée de manière fiable.

Procès, litiges et établissements fermés

Des provisions pour les coûts prévus liés aux procès, aux litiges et au règlement des contrats de location d'établissements fermés, à l'exception des obligations locatives déjà comptabilisées conformément à IFRS 16, sont constatées lorsqu'il devient probable que la Société devra éteindre l'obligation, selon les meilleures estimations de la direction quant aux dépenses requises pour éteindre l'obligation de la Société.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises

Les passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. À la fin des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, ces passifs éventuels sont évalués au plus élevé du montant qui aurait été comptabilisé en vertu d'IAS 37 et du montant initialement comptabilisé diminué du cumul de l'amortissement comptabilisé, le cas échéant.

Passifs au titre de cartes-cadeaux et programmes de fidélisation

Les passifs liés aux cartes-cadeaux correspondent aux passifs associés aux soldes inutilisés de cartes de paiement rechargeables. Les passifs liés aux programmes de fidélisation correspondent à la valeur en argent des points de fidélité gagnés et inutilisés par les clients.

Les divers établissements franchisés et appartenant à la Société, de même que des tiers, vendent des cartes-cadeaux qui ne sont honorées que pour l'achat d'aliments et de boissons dans les établissements franchisés et appartenant à la Société. Les produits de la vente de cartes-cadeaux sont inclus dans les passifs liés aux cartes-cadeaux jusqu'à ce que le client présente sa carte comme méthode de paiement des aliments et boissons achetés.

Étant donné la nature même des cartes-cadeaux, la Société n'est pas en mesure de déterminer quelle portion du passif lié aux cartes-cadeaux sera utilisée au cours des 12 prochains mois. En conséquence, le passif associé aux soldes inutilisés des cartes-cadeaux est intégralement considéré comme un passif courant.

Passifs au titre de cartes-cadeaux et programmes de fidélisation

La direction doit formuler certaines hypothèses tant à l'égard de la comptabilisation des passifs associés aux cartes-cadeaux proportionnellement au rythme auquel les droits afférents sont exercés, qu'à l'égard de la comptabilisation de produits éventuels tirés de droits abandonnés (note 16). L'estimation importante repose sur le taux de droits abandonnés basé sur les statistiques historiques d'utilisation.

Produits différés et dépôts

La Société comptabilise des produits différés et dépôts à l'égard de sommes reçues auxquelles correspondent des services ou des biens qui n'ont pas encore été rendus ou acquis, selon le cas. Il s'agit essentiellement de dépôts relatifs à des droits de franchise, de loyers non acquis et d'apports de fournisseurs. Ces produits sont constatés lorsque les obligations contractuelles ont été remplies et que les services ou biens ont été rendus ou livrés, selon le cas. La Société comptabilise certains produits à l'égard de contreparties estimées à recevoir de fournisseurs. Les estimations sont fondées sur les statistiques historiques relatives aux achats et produits acquis.

Résultat par action

Le résultat de base par action s'obtient en divisant :

- le résultat attribuable aux propriétaires de la Société, net des frais de gestion des titres autres que des actions ordinaires, par
- le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté pour tenir compte des éléments gratuits des actions ordinaires émises pendant l'exercice, abstraction faite des actions rachetées.

Le résultat dilué par action s'obtient en ajustant les chiffres utilisés pour calculer le résultat de base par action pour tenir compte :

- de l'effet après impôt des intérêts et autres frais de financement associés aux actions ordinaires potentielles dilutives, et
- du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires additionnelles qui auraient été en circulation s'il y avait eu conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

3. Méthodes comptables significatives (suite)

Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante identifiable de la Société qui se livre à des activités commerciales dont elle peut tirer des produits et pour lesquelles elle peut engager des charges, y compris des charges et produits relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la Société, et pour laquelle de l'information financière distincte est disponible. Des informations sectorielles sont fournies à l'égard des secteurs opérationnels de la Société (note 29), lesquels sont établis en fonction de la structure de gestion de la Société et de sa structure interne de présentation de l'information financière. Les résultats d'exploitation de tous les secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par les chefs de l'exploitation en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter au secteur et d'évaluer la performance de celui-ci.

4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

Lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Société qui sont décrites à la note 3, la direction doit exercer son jugement, établir des estimations et formuler des hypothèses quant à la valeur comptable d'actifs et de passifs qui ne ressort pas clairement d'autres sources. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements d'importance critique, autres que ceux portant sur des estimations, qui ont été posés par la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants présentés dans les états financiers portent sur les points suivants.

Dépréciation des actifs non courants

La Société évalue si des éléments pouvant indiquer une dépréciation sont présents pour l'ensemble des actifs à long terme, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. De plus, la direction doit exercer son jugement lorsqu'elle détermine le regroupement des actifs visant à définir une UGT; celle-ci est définie en fonction des meilleures estimations de la direction quant au plus bas niveau auquel un actif ou un groupe d'actifs a la capacité de générer des entrées de trésorerie.

Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation

La Société soumet ses immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation à des tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. La valeur recouvrable des actifs des établissements appartenant à la Société est généralement fondée sur le calcul de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, car il a été établi que celle-ci était supérieure à la valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente des établissements appartenant à la Société est généralement déterminée en estimant la valeur de liquidation du matériel de restaurant et les coûts de résiliation de contrats de location, le cas échéant.

Au cours des exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024, la Société a comptabilisé des pertes de valeur à l'égard de ses immobilisations corporelles (note 14). La perte de valeur cumulée des immobilisations corporelles, qui s'élève à 5 273 \$ (2024 – 10 131 \$), correspond à une réduction de la valeur comptable des améliorations locatives, du matériel, du matériel informatique et du matériel roulant par rapport à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, laquelle était supérieure à leur valeur d'utilité.

Au cours des exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024, la Société a également comptabilisé des reprises de perte de valeur de 535 \$ et des pertes de valeur s'élevant à 1 259 \$ à l'égard de ses actifs au titre de droits d'utilisation (note 10).

Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les éléments suivants constituent les hypothèses clés concernant l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la fin de l'exercice clos le 30 novembre 2025 qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice ultérieur.

4. Jugements comptables critiques et sources principales d’incertitude relative aux estimations (suite)

Dépréciation des actifs non courants

La Société exerce son jugement lorsqu’elle détermine le regroupement des actifs visant à définir des UGT pour les besoins des tests de dépréciation à l’égard du goodwill, des marques de commerce et des droits de franchise.

Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d’un regroupement d’entreprises est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. En ce qui a trait aux tests de dépréciation des marques de commerce et des droits de franchise, les actifs sont affectés aux UGT auxquelles ces éléments se rapportent. En outre, à la fin de chaque période de présentation de l’information financière, la Société exerce son jugement pour déterminer s’il existe un indice de dépréciation de perte de valeur, auquel cas un test de dépréciation trimestriel devra être réalisé en plus du test de dépréciation annuel.

Dépréciation des droits de franchise et des marques de commerce

La Société procède au moins annuellement à un test de dépréciation de ses marques de commerce. La direction estime la valeur recouvrable des UGT au moyen de calculs de la valeur d’utilité fondés sur un modèle d’actualisation des flux de trésorerie, celle-ci ayant été jugée supérieure à la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Dépréciation des droits de franchise et des marques de commerce (suite)

Les taux d’actualisation sont fondés sur des taux avant impôts qui reflètent l’appréciation courante du marché compte tenu de la valeur temps de l’argent et des risques spécifiques à l’UGT.

Au cours des exercices clos le 30 novembre 2025 et 2024, la Société a comptabilisé des pertes de valeur de 9 594 \$ et 22 292 \$ respectivement sur ses droits de franchise, marques de commerce et autres immobilisations incorporelles (note 12) correspondant à une réduction de la valeur comptable au montant recouvrable. La juste valeur a été établie à partir d’hypothèses clés, telles que les taux d’actualisation ainsi que les flux de trésorerie d’exploitation prévisionnels (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements « BAIIA »); elle est classée au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Ces calculs sont fondés sur la meilleure estimation des flux de trésorerie d’exploitation prévisionnels par la Société. Cette estimation repose sur une extrapolation pluriannuelle des résultats historiques réels ou des budgets les plus récents et sur une valeur finale calculée en actualisant les données de l’année finale à perpétuité.

Dépréciation du goodwill

Pour déterminer si le goodwill a subi une dépréciation, il est nécessaire d’estimer la valeur d’utilité des unités de goodwill auxquelles le goodwill a été attribué. Le calcul de la valeur d’utilité exige de la direction qu’elle estime les projections des flux de trésorerie opérationnels qu’elle prévoit tirer de l’unité de goodwill et qu’elle applique un taux d’actualisation approprié afin de déterminer la valeur actualisée.

Au cours de l’exercice clos les 30 novembre 2025, la Société n’a comptabilisé aucune perte de valeur sur son goodwill (note 13). Au cours de l’exercice clos le 30 novembre 2024, Société a comptabilisé des pertes de valeurs de 40 524 \$ à l’égard de son goodwill (note 13).

5. Modifications comptables

IAS 1, Présentation des états financiers

Les modifications d’IAS 1 sont appliquées depuis le 1^{er} décembre 2024 et n’ont entraîné aucun rajustement important.

IFRS 16, Contrats de location

Les modifications d’IFRS 16 sont appliquées depuis le 1^{er} décembre 2024 et n’ont entraîné aucun rajustement important.

IAS 12, Impôts sur le résultat

Les modifications d’IAS 12 sont appliquées depuis le 1^{er} décembre 2024 et n’ont entraîné aucun rajustement important.

6. Modifications comptables futures

Quelques nouvelles normes, interprétations et modifications de normes existantes ont été publiées par l'IASB, mais n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 30 novembre 2025 et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers.

Les modifications suivantes pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société :

	Norme	Publication	Prise d'effet pour la Société	Incidence
IAS 21	<i>Effets des variations des cours des monnaies étrangères</i>	Août 2023	1 ^{er} décembre 2025	En évaluation
IFRS 9 & IFRS 7	<i>Instruments financiers et Instruments financiers : informations à fournir</i>	Mai 2024	1 ^{er} décembre 2026	En évaluation
IFRS 10	<i>États financiers consolidés</i>	Juillet 2024	1 ^{er} décembre 2026	En évaluation
IFRS 18	<i>États financiers : Présentation et informations à fournir</i>	Avril 2024	1 ^{er} décembre 2027	En évaluation

IAS 21, Effets des variations des cours des monnaies étrangères

En août 2023, l'IASB a publié *Absence de convertibilité (modifications d'IAS 21)*. Les modifications précisent quand une devise est échangeable dans une autre devise et quand elle ne l'est pas, soulignent comment une entité détermine le taux de change à appliquer lorsqu'une devise n'est pas échangeable et exigent la fourniture d'informations supplémentaires lorsqu'une devise n'est pas échangeable. Les modifications d'IAS 21 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. L'application anticipée est permise. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2025.

IFRS 9, Instruments financiers et IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir

En mai 2024, l'IASB a publié *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (Modifications d'IFRS 9, Instruments financiers et d'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir)*. Les modifications d'IFRS 9 apportent des précisions concernant la décomptabilisation et le classement de certains passifs et actifs financiers tandis que les modifications d'IFRS 7 clarifient les informations à fournir d'une part, au sujet des placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et d'autre part, à propos des instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels en fonction de la réalisation ou non d'une éventualité. Les modifications apportées à IFRS 9 et IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'application anticipée est permise. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2026.

IFRS 10, États financiers consolidés

En juillet 2024, l'IASB a publié les *Améliorations annuelles aux Normes IFRS – Volume 11*, comprenant des modifications à la norme IFRS 10 *États financiers consolidés*. Ces modifications visent à clarifier la détermination d'un « mandataire de fait » dans le cadre de l'évaluation du contrôle. Un « mandataire de fait » désigne une entité qui, bien que n'ayant pas été désignée formellement comme mandataire, agit pour le compte d'une autre entité en raison de circonstances spécifiques, comme la détention d'une part significative des droits de vote sans exercice pratique de ceux-ci. Les modifications à la norme IFRS 10 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. La Société appliquera les modifications à compter du 1^{er} décembre 2026.

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié une nouvelle norme intitulée IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*. Elle introduit de nouvelles exigences concernant la présentation dans l'état des résultats, la divulgation accrue des indicateurs de rendement définis par la direction et la définition de la façon dont les informations sont regroupées et ventilées dans les états financiers. Les modifications d'IFRS 18 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. L'application anticipée est permise. La Société appliquera les modifications le 1^{er} décembre 2027.

Groupe d’Alimentation MTY inc.**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

7. Débiteurs

Le tableau ci-après présente des renseignements sur les créances clients qui ne sont pas échues et qui sont en souffrance, ainsi que sur la provision pour pertes de crédit afférente.

	2025	2024
	\$	\$
Total des débiteurs	99 137	89 297
Moins : provision pour pertes de crédit	7 081	8 057
Total des débiteurs, montant net	92 056	81 240
Desquels :		
Non échus	68 374	64 045
Échus depuis plus d'un jour, mais pas plus de 30 jours	4 115	4 439
Échus depuis plus de 31 jours, mais pas plus de 60 jours	4 183	2 097
Échus depuis plus de 61 jours	15 384	10 659
Total des débiteurs, montant net	92 056	81 240
	2025	2024
	\$	\$
Provision pour pertes de crédit à l'ouverture de l'exercice	8 057	8 863
(Diminution) augmentation de la provision de l'exercice en cours	(143)	230
Reprise de radiations antérieures	42	65
Radiations	(870)	(1 375)
Effet du change	(5)	274
Provision pour pertes de crédit à la clôture de l'exercice	7 081	8 057

8. Stocks

	2025	2024
	\$	\$
Matières premières	2 958	2 257
Travaux en cours	318	1 661
Produits finis et fournitures	8 346	7 740
Aliments et boissons	5 896	8 344
Total des stocks	17 518	20 002

Les stocks sont présentés sans réduction de valeur au titre de l'obsolescence (30 novembre 2024 – 26 \$). La totalité des stocks devraient être vendus dans les 12 prochains mois.

Les stocks comptabilisés en charges au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2025 s'élevaient à 277 930 \$ (2024 – 259 532 \$).

9. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2024, la Société a désigné certains actifs et passifs liés à une enseigne de restauration rapide comme étant détenus en vue de la vente. Ces actifs comprenaient principalement des stocks, des charges payées d'avance, des dépôts, d'actifs au titre de droits d'utilisation (note 10), des immobilisations corporelles et incorporelles, tandis que les passifs inclus dans la valeur comptable comprenaient le passif lié aux cartes-cadeaux et l'obligation locative (note 10).

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2025, la Société a déterminé que les actifs et les passifs ne répondaient plus aux critères de classification comme détenus en vue de la vente, la Société n'ayant plus l'intention de céder ces activités. Par conséquent, les actifs et les passifs ont été reclassés dans leurs catégories respectives dans les états financiers consolidés. La perte de valeur comptabilisée lors du reclassement a été ultérieurement reprise, tel qu'indiqué à la note 14, et l'amortissement de ces actifs a repris conformément aux normes comptables applicables.

Ce reclassement a entraîné une reprise de perte de valeur de 1 282 \$ sur les immobilisations corporelles, de 2 598 \$ sur les obligations locatives, de 1 485 \$ sur les immobilisations incorporelles et de 1 083 \$ sur les actifs au titre de droits d'utilisation. La valeur comptable totale de la reprise de valeur des actifs détenus en vue de la vente se compose de 4 281 \$ d'actifs et de 2 907 \$ de passifs, pour un montant net de 1 374 \$.

Au cours de la période close le 30 novembre 2025, la Société a également désigné un établissement appartenant à la Société, lié à une enseigne de restauration à service complet, comme étant détenu en vue de la vente. Cette décision reflète l'engagement formel de la direction à céder ces actifs, qui comprennent principalement des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives (note 10). Conformément aux normes comptables applicables, ces actifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Aucun amortissement ni aucune dépréciation n'a été comptabilisé sur ces actifs tant qu'ils demeurent classés comme détenus en vue de la vente.

La désignation à titre d'actifs et de passifs détenus en vue de la vente a entraîné le reclassement de 423 \$ d'actifs au titre de droits d'utilisation et de 465 \$ d'obligations locatives (2024 – néant) respectivement en actifs et passifs détenus en vue de la vente. La valeur comptable totale des éléments reclassés comme détenus en vue de la vente se compose de 1 125 \$ d'actifs (2024 – 4 365 \$) et de 616 \$ de passifs (2024 – 2 964 \$), pour une valeur nette de 509 \$ (2024 – 1 401 \$).

10. Contrats de location

Les contrats de location conclus par la Société en tant que preneur se rapportent essentiellement à des locaux loués aux fins de ses activités d'exploitation et à ses établissements propriétaires. Dans le cas de plusieurs des contrats de location se rapportant à ses établissements franchisés, la Société est partie au contrat de location principal des locaux tandis qu'un contrat de sous-location correspondant est conclu entre la Société et son franchisé non apparenté. Le contrat de sous-location reprend substantiellement les mêmes conditions que le contrat de location principal.

Les contrats de location et de sous-location sont généralement d'une durée de 5 à 10 ans lors de la signature. Certains contrats de location de la Société comportent une clause d'option d'achat des locaux.

10. Contrats de location (suite)

Actifs au titre de droits d'utilisation

Le tableau suivant indique les valeurs comptables nettes des actifs au titre de droits d'utilisation par catégorie d'actifs sous-jacents et la variation au cours des exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024 :

	Bureaux, établissements propriétaires et établissements fermés	Établissements faisant l'objet de sous-contrats d'exploitation	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2023	170 390	10 447	881	181 718
Ajouts	25 251	—	121	25 372
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente (note 9)	(1 278)	—	—	(1 278)
Amortissement	(35 228)	(1 068)	(410)	(36 706)
Perte de valeur	(1 259)	—	—	(1 259)
locatives	15 260	(2 791)	(56)	12 413
Change	4 826	72	10	4 908
Solde au 30 novembre 2024	177 962	6 660	546	185 168
Ajouts	8 869	—	276	9 145
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente (note 9)	859	—	—	859
Amortissement	(35 654)	(640)	(288)	(36 582)
Reprise de perte de valeur	535	—	—	535
Décomptabilisation/modification des obligations locatives	5 505	(1 742)	(53)	3 710
Change	(57)	36	1	(20)
Solde au 30 Novembre 2025	158 019	4 314	482	162 815

Créances liées à des contrats de location-financement

Le tableau suivant indique la valeur comptable des créances liées à des contrats de location-financement et les variations au cours des exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024 :

	2025	2024
	\$	\$
Créances liées à des contrats de location-financement à l'ouverture de l'exercice	307 804	333 706
Ajouts	45 852	17 126
Renouvellements et modifications de contrats de location	52 316	46 505
Résiliations de contrats de location	(10 899)	(12 148)
Autres ajustements	2 574	(255)
Produit d'intérêts	13 347	12 646
Quittances	(94 614)	(92 972)
Change	(375)	3 196
Créances liées à des contrats de location-financement à la clôture de l'exercice	316 005	307 804

Groupe d’Alimentation MTY inc.**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

10. Contrats de location (suite)

Ces sommes ont été présentées aux états consolidés de la situation financière comme suit :

	Créances liées à des contrats de location-financement
	\$
Tranche à court terme	76 152
Tranche à long terme	231 652
30 novembre 2024	307 804
Tranche à court terme	74 693
Tranche à long terme	241 312
30 novembre 2025	316 005

Obligations locatives

Le tableau suivant indique la valeur comptable des obligations locatives et les variations au cours des exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024 :

	2025	2024
	\$	\$
Obligations locatives à l’ouverture de l’exercice	515 138	535 197
Ajouts	36 347	27 572
Reclassement des actifs détenus en vue de la vente (note 9)	2 133	(2 589)
Renouvellements et modifications de contrats de location	73 213	68 989
Résiliations de contrats de location	(10 704)	(7 824)
Autres ajustements	(814)	(1 770)
Charge d’intérêts	24 234	23 851
Paielements	(140 278)	(136 787)
Change	(432)	8 499
Obligations locatives à la clôture de l’exercice	498 837	515 138

Ces sommes ont été présentées aux états consolidés de la situation financière comme suit :

	Obligations locatives
	\$
Tranche à court terme	110 910
Tranche à long terme	404 228
30 novembre 2024	515 138
Tranche à court terme	106 472
Tranche à long terme	392 365
30 novembre 2025	498 837

10. Contrats de location (suite)

Analyse des échéances

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des créances locatives montrant les paiements de loyers non actualisés à payer ou à recevoir après le 30 novembre 2025 :

	Obligations locatives	Créances liées à des contrats de location- financement	Sous-contrats d'exploitation
	\$	\$	\$
2026	128 494	87 600	610
2027	110 204	73 224	402
2028	90 340	58 175	257
2029	70 177	43 171	235
2030	51 123	29 983	—
Par la suite	121 653	63 857	—
Total des paiements de loyers non actualisés	571 991	356 010	1 504
Valeurs résiduelles non garanties	—	356 010	—
Investissement brut dans le contrat de location	—	(38 923)	—
Moins : produits financiers non acquis	—	317 087	—
Valeur actualisée des paiements minimums de loyers à recevoir	—	(1 082)	—
Tranche à court terme des créances liées à des contrats de location-financement	—	(74 693)	—
Créances liées à des contrats de location-financement	—	241 312	—

La Société a comptabilisé une charge de loyer nette de 22 013 \$ (2024 – 21 744 \$) à l'égard de ses contrats de location à court terme, de ses contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et de paiements de loyers variables.

Groupe d’Alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et et options sur actions)

11. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel infor- matique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2023	7 336	9 468	65 439	57 351	10 087	491	150 172
Ajouts	—	403	10 276	11 620	2 333	55	24 687
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente (note 9)	—	—	(463)	(673)	(32)	—	(1 168)
Cessions	—	(123)	(2 157)	(4 332)	(1 695)	(199)	(8 506)
Perte de valeur (note 14)	—	—	(6 257)	(3 524)	(340)	(10)	(10 131)
Change	138	141	1 770	1 363	241	1	3 654
Solde au 30 novembre 2024	7 474	9 889	68 608	61 805	10 594	338	158 708
Ajouts	—	918	4 191	7 523	803	70	13 505
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente (note 9)	—	—	(85)	111	11	—	37
Cessions	(74)	(123)	(9 941)	(4 600)	(1 618)	(8)	(16 364)
Perte de valeur (note 14)	—	—	(4 027)	(1 246)	—	—	(5 273)
Change	(10)	(28)	(160)	(155)	9	—	(344)
Solde au 30 novembre 2025	7 390	10 656	58 586	63 438	9 799	400	150 269

Amortissement cumulé	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel infor- matique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2023	—	2 141	14 469	14 824	5 615	322	37 371
Éliminations liées à la cession d’actifs	—	(123)	(1 497)	(3 145)	(1 664)	(179)	(6 608)
Change	—	14	692	356	79	—	1 141
Charge d’amortissement	—	463	13 365	8 061	1 298	56	23 243
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente (note 9)	—	—	(141)	(204)	(10)	—	(355)
Solde au 30 novembre 2024	—	2 495	26 888	19 892	5 318	199	54 792
Éliminations liées à la cession d’actifs	—	(78)	(5 408)	(2 576)	(321)	(8)	(8 391)
Change	—	(3)	(74)	(33)	(5)	—	(115)
Charge d’amortissement	—	332	14 013	5 287	2 840	36	22 508
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente (note 9)	—	—	(74)	(118)	5	—	(187)
Solde au 30 novembre 2025	—	2 746	35 345	22 452	7 837	227	68 607

Valeurs comptables	Terrains	Bâtiments	Améliorations locatives	Matériel	Matériel infor- matique	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2024	7 474	7 394	41 720	41 913	5 276	139	103 916
30 novembre 2025	7 390	7 910	23 241	40 986	1 962	173	81 662

12. Immobilisations incorporelles

Coût	Droits de franchise et de franchise et de maîtrise	Marques de commerce	Listes de clients	Autres ⁽¹⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2023	434 987	892 841	13 698	17 613	1 359 139
Ajouts	379	—	—	2 660	3 039
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente (note 9)	—	(1 751)	—	(245)	(1 996)
Cessions	—	—	—	(314)	(314)
Change	9 149	20 608	—	285	30 042
Perte de valeur (note 14)	(2 284)	(19 747)	—	(261)	(22 292)
Solde au 30 novembre 2024	442 231	891 951	13 698	19 738	1 367 618
Ajouts	—	—	—	2 039	2 039
Reclassement en actifs détenus en vue de la vente (note 9)	—	1 757	—	246	2 003
Cessions	—	—	—	2	2
Change	(665)	(1 500)	—	(21)	(2 186)
Perte de valeur (note 14)	(693)	(6 838)	—	(2 063)	(9 594)
Solde au 30 novembre 2025	440 873	885 370	13 698	19 941	1 359 882

Amortissement cumulé	Droits de franchise et de franchise et de maîtrise	Marques de commerce	Customer lists	Autres ⁽¹⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2023	229 369	—	4 388	8 805	242 562
Change	4 750	—	—	122	4 872
Amortissement	29 174	—	968	1 728	31 870
Solde au 30 novembre 2024	263 293	—	5 356	10 655	279 304
Cessions	—	—	—	(4)	(4)
Change	(415)	—	—	(12)	(427)
Amortissement	29 922	—	689	2 073	32 684
Solde au 30 novembre 2025	292 800	—	6 045	12 712	311 557

Valeurs comptables	Droits de franchise et de franchise et de maîtrise	Marques de commerce	Listes de clients	Autres ⁽¹⁾	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
30 novembre 2024	178 938	891 951	8 342	9 083	1 088 314
30 novembre 2025	148 073	885 370	7 653	7 229	1 048 325

⁽¹⁾ La catégorie « Autres » comprend un montant de 2 008 \$ (30 novembre 2024 – 2 372 \$) relatif à des licences non amortissables, d'une durée indéterminée.

12. Immobilisations incorporelles (suite)

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent des marques de commerce et des licences perpétuelles, pour lesquelles chaque enseigne représente une UGT pour les besoins des tests de dépréciation, attribuables à 68 UGT (30 novembre 2024 – 68 UGT) pour un montant total de 887 378 \$ (30 novembre 2024 – 894 323 \$).

13. Goodwill

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable du goodwill :

	2025	2024
	\$	\$
Goodwill à l'ouverture de l'exercice	803 586	785 268
Change	(1 326)	18 318
Goodwill à la clôture de l'exercice	802 260	803 586
Cumul des pertes de valeur à l'ouverture de l'exercice	109 751	66 081
Perte de valeur (note 14)	—	40 524
Change	(243)	3 146
Cumul des pertes de valeur à la clôture de l'exercice	109 508	109 751
Valeur comptable	692 752	693 835

Au 30 novembre 2025, le goodwill était attribué comme suit à trois unités de goodwill (30 novembre 2024 – trois unités de goodwill). Au 1^{er} septembre 2024, la Société a réévalué les UGT dans la foulée de la réorganisation stratégique et du regroupement d'unités opérationnelles aux États-Unis. Avant la réorganisation stratégique, un événement déclencheur touchant l'UGT comprenant la marque Papa Murphy's s'est produit. La Société a donc fait d'un test de dépréciation, qui a entraîné une perte de valeur du goodwill s'élevant à 40 524 \$. Il n'y a eu aucune incidence sur les états consolidés de la situation financière au 30 novembre 2025. Les valeurs des unités de goodwill sont les suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
Unité de goodwill du Canada	204 327	204 327
Unité de goodwill des États-Unis A (1)	291 782	292 423
Unité de goodwill des États-Unis B (2)	196 643	197 085
	692 752	693 835

(1) La variation par rapport à l'exercice précédent est due aux écarts de change.

14. Perte de valeur

La Société a procédé au test de dépréciation annuel au 1^{er} septembre 2025. Pour huit (sept du secteur géographique du Canada et une du secteur géographique des États-Unis/International, respectivement) de ses enseignes (2024 – douze enseignes; sept du secteur géographique du Canada et cinq du secteur géographique des États-Unis/International, respectivement), la Société a comptabilisé une perte de valeur totalisant 9 594 \$ (2024 – 22 292 \$). sur ses immobilisations incorporelles, y compris la reprise d'une perte de valeur de 1 485 \$ datant de 2024, à la suite du reclassement d'un actif qui ne répondait plus à la définition d'actifs détenus en vue de la vente (note 9).

14. Perte de valeur (suite)

Au 1^{er} septembre 2024, la Société a réévalué les UGT dans la foulée de la réorganisation stratégique et du regroupement d’unités opérationnelles aux États-Unis. Le goodwill de l’unité d’exploitation comprenant la marque Papa Murphy’s a fait l’objet d’un test de dépréciation avant la réorganisation stratégique qui n’a fait état d’aucune perte de valeur (2024 – 40 524 \$)

De plus, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 5 273 \$ (2024 – 10 131 \$) sur ses immobilisations corporelles, pour une perte de valeur nette totale s’élevant à 14 867 \$ (2024 – 72 947 \$) à l’égard de ses immobilisations corporelles et incorporelles et de son goodwill pour l’exercice clos le 30 novembre 2025, laquelle est présentée aux états consolidés des résultats. La perte de valeur de 5 273 \$ au titre des immobilisations corporelles comprend une perte de valeur nulle (2024 – 689 \$) résultant du reclassement d’éléments en actifs détenus en vue de la vente (note 9).

Les pertes de valeur correspondent au montant par lequel la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, établie au moyen des flux de trésorerie d’exploitation prévisionnels actualisés attendus pour les marques de commerce et pour les droits de franchise.

La perte de valeur par secteur géographique pour l’exercice clos le 30 novembre 2025 est la suivante :

	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles			Total
		Droits de franchise	Marques de commerce	Autres	
	\$	\$	\$	\$	\$
Canada	—	211	6 886	2 218	9 315
États-Unis/International	5 273	482	1 437	(155)	7 037
Perte de valeur	5 273	693	8 323	2 063	16 352
États-Unis/ International	—	—	(1 485)	—	(1 485)
Reprise de perte de valeur	—	—	(1 485)	—	(1 485)
Perte de valeur net	5 273	693	6 838	2 063	14 867

14. Perte de valeur (suite)

La perte de valeur par secteur géographique pour l'exercice clos le 30 novembre 2024 est la suivante :

	Immobilisations incorporelles					Total
	Immobilisations corporelles	Droits de franchise	Marques de commerce	Autres	Goodwill	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Canada	1 439	386	11 295	—	—	13 120
États-Unis/ International	8 692	1 898	8 452	261	40 524	59 827
Perte de valeur	10 131	2 284	19 747	261	40 524	72 947

Lorsque le montant recouvrable est évalué en tant que valeur d'utilité d'une unité de goodwill, les hypothèses clés utilisées touchent les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels (BAIIA) ainsi que les taux d'actualisation. Les flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels étaient fondés sur les résultats d'exploitation prévus pour l'exercice ultérieur préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration ainsi que sur les prévisions internes des quatre exercices suivants, établies par la direction à partir des résultats d'exploitation prévus.

Les flux de trésorerie sont fondés sur les attentes quant à la croissance du marché, les rapports et tendances sectoriels et la performance antérieure. Les flux de trésorerie postérieurs à cette période de cinq ans ont été extrapolés d'après une fourchette de taux de croissance de la valeur finale allant de 0 % à 2 %, ce qui est cohérent avec les prévisions faites dans des rapports portant spécifiquement sur le secteur d'activité de chaque UGT ainsi que le taux d'inflation cible au Canada et aux États-Unis. Les taux d'actualisation utilisés pour calculer la valeur recouvrable reflètent les risques propres à chaque UGT et la conjoncture, y compris la perspective du marché quant au risque pour chaque UGT, et vont de 9,0 % à 10 %.

Le tableau qui suit présente les hypothèses clés utilisées à l'égard des tests de dépréciation effectués par la Société et des montants recouvrables à la valeur d'utilité aux 1^{er} septembre 2025 et 2024 :

	2025			2024		
	Unité de goodwill du Canada	Unité de goodwill des États-Unis A	Unité de goodwill des États-Unis B	Unité de goodwill du Canada	Unité de goodwill des États-Unis A	US Goodwill Unit B
(En dollars, sauf les données exprimées en pourcentage)						
Taux d'actualisation après impôts	8,8 %	9,5 %	9,5 %	9,3 %	10,0 %	10,0 %
Taux d'actualisation avant impôts	11,3 %	12,1 %	12,5 %	11,9 %	12,7 %	13,0 %
Montants recouvrables	877 720	1 204 645	733 008	978 520	1 186 703	819 022

14. Perte de valeur (suite)

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2024, la Société a regroupé ses unités de goodwill des États-Unis, qui sont passées de quatre en 2023 à deux en 2024. Plus précisément, les unités de goodwill des États-Unis A et D de 2023 ont été combinées pour former l'unité de goodwill des États-Unis A en 2024, tandis que les unités de goodwill des États-Unis B et C de 2023 ont été combinées pour former l'unité de goodwill des États-Unis B en 2024. Ces regroupements ont été effectués conformément à l'IAS 36 pour que l'affectation du goodwill soit plus représentative des UGT de la Société. La nouvelle structure d'UGT reflète mieux la façon dont la Société surveille et gère ses activités et offre un portrait plus fidèle de ses activités commerciales et de sa performance financière au 30 novembre 2024.

Une fourchette de taux de croissance à long terme de 0 % à 2 % (2024 – 0 % à 2 %) a été utilisée dans le cadre du test de dépréciation pour l'unité de goodwill du Canada. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour l'unité de goodwill du Canada entraînerait une perte de valeur additionnelle des immobilisations incorporelles de cinq marques (2024 – quatre marques) représentant 0,2 % (2024 – 0,5 %) de la valeur comptable totale des droits de franchise et marques de commerce de cette unité de goodwill. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour l'unité de goodwill du Canada n'entraînerait pas de perte de valeur additionnelle du goodwill pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024. En ce qui concerne l'unité de goodwill du Canada, une hausse de 757 points de base (2024 – 910 points de base) du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Une fourchette de taux de croissance à long terme de 0 % à 2 % (2024 – 0 % à 2 %) a été utilisée dans le cadre du test de dépréciation pour l'unité de goodwill des États-Unis A. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour l'unité de goodwill des États-Unis A entraînerait une perte de valeur additionnelle des immobilisations incorporelles d'une marque (2024 – quatre marques) représentant 0,4 % (2024 – 0,5 %) de la valeur comptable totale des droits de franchise et marques de commerce de cette unité de goodwill. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour l'unité de goodwill des États-Unis A n'entraînerait pas de perte de valeur additionnelle sur le goodwill pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024. En ce qui concerne l'unité de goodwill des États-Unis A, une hausse de 443 points de base du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

Une fourchette de taux de croissance à long terme de 0 % à 2 % (2024 – taux de croissance de 2 %) a été utilisée dans le cadre du test de dépréciation pour l'unité de goodwill des États-Unis B. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour l'unité de goodwill des États-Unis B entraînerait une perte de valeur additionnelle des immobilisations incorporelles d'une marque (2024 – une marque) représentant 0,9 % (2024 – 0,1 %) de la valeur comptable totale des droits de franchise et marques de commerce de cette unité. Une variation de 100 points de base des taux d'actualisation utilisés pour l'unité de goodwill des États-Unis B entraînerait une perte de valeur additionnelle de 25 520 \$ sur le goodwill (2024 – néant). En ce qui concerne l'unité de goodwill des États-Unis B, une hausse de 54 points de base du taux d'actualisation aurait fait en sorte que la valeur recouvrable aurait été égale à la valeur comptable.

15. Provisions

Les provisions présentées aux états consolidés de la situation financière de la Société se rapportent à des litiges, différends et autres éventualités représentent la meilleure estimation de la direction à l'égard du dénouement des litiges et différends qui sont en cours à la date de l'état de la situation financière ainsi qu'à un passif auto-assuré lié à des demandes de remboursement de frais d'assurance maladie, des demandes d'indemnité d'accident du travail et des réclamations d'assurance responsabilité civile. Ces provisions comportent plusieurs éléments; en raison de leur nature, le moment du règlement de ces provisions est inconnu, la Société n'ayant aucun contrôle sur le déroulement des litiges.

Groupe d'Alimentation MTY inc.**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

15. Provisions (suite)

Les provisions varient également en partie en raison des fluctuations du change liées aux filiales américaines.

	2025	2024
	\$	\$
Solde à l'ouverture	3 866	4 656
Reprises	(411)	(1 267)
Provisions utilisées	(14 780)	(12 693)
Ajouts	15 280	13 050
Incidence du change	(33)	120
Solde à la clôture	3 922	3 866

16. Passifs au titre de cartes-cadeaux et programmes de fidélisation

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable des passifs au titre de cartes-cadeaux et programmes de fidélisation :

	2025	2024
	\$	\$
Passif au titre des cartes-cadeaux, début de l'exercice	157 534	147 952
Activations au cours de l'exercice	94 791	89 652
Utilisations au cours de l'exercice	(76 067)	(73 606)
Frais de programme différés et autres	(1 400)	(448)
Effet du change	(38 376)	(8 775)
Produits liés aux cartes-cadeaux non utilisées constatés	5 754	2 759
Passif au titre des cartes-cadeaux, fin de l'exercice	142 236	157 534

Au cours de l'exercice, la Société a révisé ses estimations relatives à la déchéance des cartes-cadeaux afin de refléter l'évolution des tendances de rachat observées. Ce changement d'estimation a entraîné une augmentation de la déchéance des cartes-cadeaux de 29 534 \$.

17. Produits différés et dépôts

	2025	2024
	\$	\$
Dépôts liés aux droits de franchise	71 682	70 223
Loyers non acquis, avances pour la construction et la rénovation de restaurants	1 882	1 506
Apports des fournisseurs et autres réductions	1 328	1 758
	74 892	73 487
Moins : tranche à court terme	(14 868)	(15 827)
	60 024	57 660

17. Produits différés et dépôts (suite)

Les produits différés comprennent essentiellement les droits d'entrée (droits de franchise initiaux) et les droits de transfert et de renouvellement payés par les franchisés, de même que les avances payées par les franchisés détenteurs d'ententes-cadres de licence (franchises maîtresses), lesquels sont généralement comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat visé. Les produits différés comprennent aussi les avances pour les redevances, la construction et la rénovation de restaurants ainsi que les avances versées au titre de contrats avec des fournisseurs, lesquelles sont amorties sur la durée des contrats visés.

Il n'y a eu aucun changement significatif aux passifs sur contrats durant l'exercice.

Des produits s'élevant à 13 788 \$ (2024 – 17 371 \$) comptabilisés à l'exercice en cours ont été inclus au solde de produits différés à l'ouverture de l'exercice.

Le tableau suivant fournit une estimation des produits qu'on prévoit constater lors d'exercices ultérieurs à l'égard d'obligations de prestation non remplies au 30 novembre 2025 :

Estimation pour l'exercice :	\$
2026	14 868
2027	10 340
2028	8 248
2029	6 827
2030	5 349
Par la suite	29 260
	<u>74 892</u>

18. Dette à long terme

	2025	2024
	\$	\$
Indemnités de résiliation de contrats ne portant pas intérêt et retenues sur acquisitions	—	1 552
Juste valeur de l'obligation de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc. ⁽¹⁾	—	2 142
Facilité de crédit renouvelable, remboursable à un syndicat de prêteurs ⁽²⁾	633 767	704 578
Frais de financement rattachés à la facilité de crédit	(1 595)	(1 667)
	632 172	706 605
Moins : tranche à court terme	—	(2 464)
	632 172	704 141

⁽¹⁾ Payable à vue.

⁽²⁾ La Société peut, à son gré, tirer des avances en dollars canadiens ou en dollars américains sur sa facilité de crédit renouvelable. La facilité échoit le 25 novembre 2028 et doit être entièrement remboursée à cette date; sa limite autorisée est de 900 000 \$ (30 novembre 2024 – 900 000 \$). Au 30 novembre 2025, la Société avait tiré 250 000 \$ CA et 275 000 \$ US (30 novembre 2024 – 270 000 \$ CA et 308 000 \$ US) sur la facilité et elle a choisi de payer l'intérêt en fonction du Canadian Overnight Repo Rate Average (taux des opérations de pension à un jour, ou « CORRA ») et du Secured Overnight Financing Rate (taux des prêts garantis à un jour relatifs aux opérations de pension, ou « SOFR ») majoré de la marge applicable. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel canadien, au taux préférentiel américain et aux taux CORRA et SOFR, majorés d'une marge applicable variant selon le type d'avance. La Société verse une commission d'engagement sur le montant inutilisé de la facilité de crédit à sa disposition.

18. Dette à long terme (suite)

La Société a modifié sa facilité de crédit existante auprès d'un syndicat de prêteurs au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2025. La modification a consisté en une prolongation d'une durée de trois ans, avec une nouvelle date d'échéance au 25 novembre 2028.

La Société doit respecter certaines clauses restrictives financières de la facilité, notamment :

- Le ratio dette-BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements), doit être inférieur ou égal à 3,50 : 1,00;
- Le ratio dette-BAIIA doit être inférieur ou égal à 4,00 : 1,00 pendant les 12 mois qui suivent des acquisitions dont la contrepartie est supérieure à 150 000 \$; et
- Le ratio de couverture des intérêts et loyers doit être d'au moins 2,00 : 1,00 en tout temps.

Au 30 novembre 2025, la Société respectait les clauses restrictives financières de la facilité.

19. Capital-actions

Capital-actions autorisé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale :

	2025		2024	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		\$		\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	23 425 761	290 593	24 332 661	301 779
Actions rachetées et annulées	(584 400)	(7 310)	(906 900)	(11 186)
Solde à la clôture de l'exercice	22 841 361	283 283	23 425 761	290 593

Le 30 juin 2025, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCN »). Cette OPRCN s'ouvrait le 3 juillet 2025 pour échoir le 2 juillet 2026, ou avant si la Société complète ses rachats ou choisit de mettre fin à l'OPRCN. La Société est autorisée à racheter 1 142 068 de ses actions ordinaires pendant cette nouvelle période de renouvellement. Ces rachats seront effectués sur le marché ouvert, avec frais de courtage, par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation parallèle, au cours du marché au moment de l'opération et conformément aux politiques applicables de la TSX. Toutes les actions ordinaires rachetées en vertu de l'OPRCN seront annulées.

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2025, la Société a procédé au rachat et à l'annulation de 584 400 actions ordinaires (2024 – 906 900 actions), en vertu de l'OPRCN alors en vigueur à un prix moyen pondéré de 44,78 \$ par action ordinaire (2024 – 46,36 \$), pour une contrepartie totale de 27 740 \$ (2024 – 41 815 \$). L'excédent de 20 430 \$ (2024 – 30 629 \$) de la valeur de rachat des actions sur leur valeur comptable a été comptabilisé en résultat non distribué au titre de primes sur rachat d'actions. De plus, une charge d'impôt de 1 343 \$ liée aux rachats d'actions effectués entre 1^{er} janvier 2024 et le 16 mai 2025 a été comptabilisée pour l'exercice clos le 30 novembre 2025; elle sera payée à l'exercice ultérieur.

20. Cumul des autres éléments du résultat global

Le tableau suivant indique les valeurs comptables nettes du cumul des autres éléments du résultat global par catégorie et la variation au cours des exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024.

	Conversion de devises	Couverture de flux de trésorerie	Charge d’impôt différé sur les écarts de change et la couverture de flux de trésorerie	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2023	21 087	6 316	(1 933)	25 470
Profit latent provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l’étranger	37 708	—	—	37 708
Variation de la juste valeur d’instruments financiers	—	3 285	—	3 285
Reclassement aux résultats du gain réalisé sur des instruments financiers	—	(4 497)	—	(4 497)
Charge d’impôt différé sur les écarts de change et la couverture de flux de trésorerie	—	—	(2 261)	(2 261)
Solde au 30 novembre 2024	58 795	5 104	(4 194)	59 705
Perte latente provenant de la conversion des investissements dans des établissements à l’étranger	(3 865)	—	—	(3 865)
Variation de la juste valeur d’instruments financiers	—	(1 507)	—	(1 507)
Reclassement aux résultats du gain réalisé sur des instruments financiers	—	(3 691)	—	(3 691)
Reprise d’impôt différé sur les écarts de change et la couverture de flux de trésorerie	—	—	961	961
Solde au 30 novembre 2025	54 930	(94)	(3 233)	51 603

21. Options sur actions

La Société peut attribuer, conformément aux conditions du régime et à la discrétion du conseil d’administration, des options visant les actions ordinaires. Au 30 novembre 2025, 75 000 actions sont disponibles pour émission en vertu du régime d’options d’achat d’actions (30 novembre, 2024 – 100 000).

Les options suivantes ont été attribuées en vertu du régime d’options d’achat d’actions de la Société et sont en circulation aux 30 novembre 2025 et 2024 :

	2025		2024	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation à l'ouverture de l'exercice	400 000	50,86	440 000	50,97
Annulées/Expirées	(40 000)	50,01	(40 000)	52,01
Accordée	65 000	45,55	—	—
En circulation à la clôture de l'exercice	425 000	49,30	400 000	50,86
Acquises à la clôture de l'exercice	353 887	50,32	333 332	52,37

Au 30 novembre 2025, la fourchette de prix d'exercice et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options sont les suivantes :

Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Nombre d'options exerçable	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée
\$			(years)
48,36	200 000	155 554	1,3
52,01	160 000	160 000	3,8
45,20	40 000	13 333	2,2
41,86	25 000	25 000	1,4
	425 000	353 887	2,1

Au 30 novembre 2024, la fourchette de prix d'exercice et la durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée des options étaient les suivantes :

Fourchette de prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Nombre d'options exerçable	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée
\$			(years)
48,36	200 000	133 332	2,4
52,01	160 000	—	4,9
58,78	40 000	26 666	0,1
	400 000	159 998	3,1

Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2025, 65 000 options ont été attribuées (2024 - néant). La juste valeur de ces options a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes.

Une charge de rémunération s'élevant à 417 \$ été comptabilisée pour l'exercice clos le 30 novembre 2025 (2024 – 646 \$). Cette charge est présentée au poste Salaires et avantages des charges d'exploitation dans les états consolidés des résultats.

22. Résultat net par action

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen pondéré d’actions ordinaires utilisé pour calculer le résultat net de base par action et celui utilisé pour calculer le résultat net dilué par action :

	Neuf mois clos le 30 Novembre	
	2025	2024
Nombre moyen pondéré quotidien d’actions ordinaires – de base et dilué	22 987 616	23 977 313

(1) Le calcul de l’exercice présumé des options sur actions inclut l’effet du coût moyen de rémunération future non constaté des options dilutives. Pour l’exercice clos le 30 novembre 2025, 425 000 options ont été exclues (2024 – 400 000).

23. Instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers instruments financiers qui comportent certains risques en raison de leur nature, notamment le risque de marché et le risque de crédit en cas de non-exécution de la part des contreparties. Ces instruments financiers sont soumis aux normes de crédit, aux contrôles financiers, aux procédés de gestion du risque et aux procédés de surveillance habituels.

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés

SwapsSwaps de devises et de taux d’intérêt

Le 30 octobre 2025, la Société a conclu un swap de devises et de taux d’intérêt variable contre variable de trois (3) mois [30 novembre 2024 – un swap de devises et de taux d’intérêt variable contre variable de trois (3) mois]. Une juste valeur de 656 \$ au titre d’un passif dérivé a été comptabilisée au 30 novembre 2025 (30 novembre 2024 – un actif dérivé de 3 071 \$) dans la tranche à court terme des passifs dérivés aux états consolidés de la situation financière. La Société a classé cet instrument financier comme donnée d’entrée de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs.

	30 Novembre 2025	30 novembre 2024
	3 mois	3 mois
Reçoit – Nominal	178 508 \$ US	190 000 \$ US
Reçoit – Taux	5,72 %	6,51 %
Paie – Nominal	250 000 \$ CA	262 000 \$ CA
Paie – Taux	3,96 %	5,43 %

23. Instruments financiers (suite)Swaps de taux d'intérêt à taux fixe

Le 24 mars 2023, la Société a conclu un swap de taux d'intérêt à taux fixe fondé sur le SOFR de trois (3) ans pour un montant nominal de 200 000 \$ US. Lors de la réévaluation de la juste valeur, un gain nul a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat global pour l'exercice clos le 30 novembre 2025 (30 novembre 2024 – gain de réévaluation de la juste valeur de 246 \$). Le 4 juin 2024, la Société a vendu le swap de taux d'intérêt à taux fixe, pour lequel elle a touché un produit de 6 562 \$. Le profit cumulé tiré de l'instrument dérivé, comptabilisé auparavant aux autres éléments du résultat global pendant la période de couverture, continuera d'être comptabilisé dans les capitaux propres et sera amorti aux états consolidés des résultats jusqu'à l'échéance de l'élément couvert le 10 avril 2026. Au cours de l'exercice clos le 30 novembre 2025, la Société a comptabilisé un profit de 3 579 \$ dans les états consolidés des résultats en lien avec cet amortissement. (2024 – profit de 1 690 \$).

Le 30 mai 2023, la Société a conclu un swap de taux d'intérêt à taux fixe fondé sur le SOFR de deux (2) ans pour un montant nominal de 100 000 \$ US. La période de deux (2) ans a pris fin le 30 mai 2025. Selon les termes de ce swap, le taux d'intérêt fixe est de 3,64 %, sauf si le SOFR à 1 mois dépasse 5,50 %, auquel cas la Société paiera le taux SOFR à 1 mois. Au 30 novembre 2025, une juste valeur nulle a été comptabilisée au titre d'un actif dérivé (30 novembre 2024 – 499 \$). La Société a classé cet instrument financier comme donnée d'entrée de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de valeur de 495 \$ a été comptabilisée dans les états consolidés des résultats pour l'exercice clos le 30 novembre 2025 (2024 – perte de réévaluation à la juste valeur de 774 \$).

Le 22 janvier 2024, la Société a conclu un swap de taux d'intérêt à taux fixe fondé sur le SOFR de trois (3) ans pour un montant nominal de 50 000 \$ US. La période de trois (3) ans se termine le 22 janvier 2027. Selon les termes de ce swap, la Société obtiendra un taux de 0,25 %, sauf si le SOFR à 1 mois tombe en dessous de 2,95 % ou dépasse 5,50 %. Si le SOFR à 1 mois tombe en dessous de 2,95 %, la Société paiera la différence entre le taux en vigueur et 2,95 %. Un actif dérivé de 82 \$ a été comptabilisé au 30 novembre 2025 (30 novembre 2024 – 39 \$). La Société a classé cet instrument financier comme donnée d'entrée de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Lors de la réévaluation de la juste valeur, un gain de 47 \$ a été comptabilisé dans les états consolidés des résultats pour l'exercice clos le 30 novembre 2025 (2024 – gain de réévaluation à la juste valeur de 32 \$).

Le 19 septembre 2024, la Société a conclu un swap de taux d'intérêt fixe fondé sur le CORRA de trois (3) ans pour un montant nominal de 100 000 \$ US. La période de trois ans se termine le 17 septembre 2027. Selon les termes de ce swap, le taux d'intérêt est fixé à 2,79 %. Un passif dérivé de 933 \$ a été comptabilisé au 30 novembre 2025 (30 novembre 2024 – actif dérivé de 143 \$). La Société a classé cet instrument financier comme donnée d'entrée de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 1 072 \$ a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat global de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2025 (2024 – gain de réévaluation à la juste valeur de 143 \$).

Le 24 septembre 2024, la Société a conclu un swap de taux d'intérêt fixe fondé sur le CORRA de trois (3) ans pour un montant nominal de 50 000 \$ US. La période de trois ans se termine le 24 septembre 2027. Selon les termes de ce swap, le taux d'intérêt est fixé à 2,77 %. Un passif dérivé de 459 \$ a été comptabilisé au 30 novembre 2025 (30 novembre 2024 – actif dérivé de 99 \$). La Société a classé cet instrument financier comme donnée d'entrée de niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Lors de la réévaluation de la juste valeur, une perte de 547 \$ a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat global de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2025 (2024 – gain de réévaluation à la juste valeur de 99 \$).

Stratégie axée sur des intervalles forfaitaires

Le 8 avril 2025, la Société a conclu un contrat d'accumulation de bonus (« RBA ») d'une durée d'un an. Il s'agit d'une option émise offrant des rendements supplémentaires si le taux de change se maintient dans une fourchette prédéterminée. Ce contrat prévoit des observations mensuelles du taux de change USD/CAD et peut déclencher une obligation d'un montant notionnel de 1 000 \$ US si les taux évoluent hors des limites définies. Un actif dérivé de 36 \$ a été comptabilisé au 30 novembre 2025. La Société l'a classé au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Un gain de juste valeur de 36 \$ a été comptabilisé dans les états consolidés des résultats de la Société pour l'exercice clos le 30 novembre 2025.

23. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés (suite)

Les swaps ont été présentés comme suit aux états consolidés de la situation financière au 30 novembre 2025 :

	Swaps de devises et de taux d'intérêt	Swap de taux d'intérêt à taux fixe fondé sur le SOFR de 1 an (stratégie axée sur des intervalles forfaitaires)	Swap de taux d'intérêt à taux fixe fondé sur le SOFR de 3 ans	Swap de taux d'intérêt à taux fixe fondé sur le CORRA de 3 ans	Swap de taux d'intérêt à taux fixe fondé sur le CORRA de 3 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Tranche à court terme des actifs dérivés	—	36	70	—	—	106
Tranche à long terme des actifs dérivés	—	—	12	—	—	12
Total des actifs dérivés	—	36	82	—	—	118
Tranche à court terme des passifs dérivés	(656)	—	—	(509)	(250)	(1 415)
Tranche à long terme des passifs dérivés	—	—	—	(424)	(209)	(633)
Total des passifs dérivés	(656)	—	—	(933)	(459)	(2 048)

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable des passifs financiers classés comme données d'entrée de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs :

	2025	2024
	\$	\$
Passifs financiers classés comme données d'entrée de niveau 3 à l'ouverture de l'exercice	2 142	10 067
Remboursement de contreparties éventuelles	(2 365)	(6 304)
Réévaluation des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur	223	(121)
Reclassement en retenue	—	(1 500)
Passifs financiers classés comme données d'entrée de niveau 3 à la clôture de l'exercice	—	2 142

23. Instruments financiers (suite)

Hiérarchie des justes valeurs (suite)

Le tableau ci-dessous présente la composition aux 30 novembre 2025 et 2024 des passifs financiers classés comme données d’entrée de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs :

	30 Novembre 2025	30 novembre 2024
	\$	\$
Juste valeur de l’obligation de vente d’une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc.	—	2 142
Passifs financiers classés comme données d’entrée de niveau 3	—	2 142

La Société a déterminé que les justes valeurs de ses actifs financiers et passifs financiers échéant à court et à long termes se rapprochent de leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent la trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer, les dépôts et les autres passifs.

Le tableau ci-dessous montre la juste valeur et la valeur comptable d’autres instruments financiers aux 30 novembre 2025 et 2024.

	2025		2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Prêts à recevoir et autres créances	5 896	5 896	3 994	3 994
Créances liées à des contrats de location-financement	316 005	316 005	307 804	307 804
Passifs financiers				
Dette à long terme ⁽¹⁾	633 767	633 767	706 130	706 130

⁽¹⁾ À l’exclusion des frais de financement rattachés à la facilité de crédit et de l’option de vente d’une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc.

Détermination de la juste valeur

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers de chaque catégorie :

Prêts à recevoir et autres créances et autres créditeurs et créances liées à des contrats de location-financement – La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de la juste valeur en raison de l’échéance à court terme de ces instruments ou de l’utilisation des taux d’intérêt du marché.

Dette à long terme – Le calcul de la juste valeur de la dette à long terme est fondé sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs selon les ententes de financement en vigueur, en fonction du taux d’emprunt estimatif s’appliquant actuellement à des emprunts similaires de la Société.

23. Instruments financiers (suite)

La Société est exposée à divers risques liés à ses actifs financiers et à ses passifs financiers. L’analyse qui suit présente une évaluation des risques au 30 novembre 2025.

Risque de crédit

La Société est exposée au risque de crédit principalement en raison de ses débiteurs et de ses créances liées à des contrats de location-financement. Les soldes présentés aux états consolidés de la situation financière représentent l’exposition maximale au risque de crédit de chacun des actifs financiers aux dates visées. Afin d’atténuer ce risque, la Société applique des politiques de crédit à l’égard des franchisés potentiels. Elle surveille également le risque de crédit en effectuant annuellement des évaluations des pertes de crédit attendues pour chaque groupe agrégé de marques ou pour chaque catégorie de créances clients en cours, selon la zone géographique. Les taux de pertes historiques, combinés à des facteurs macroéconomiques prospectifs, sont ensuite appliqués à chacun des groupes agrégés afin de calculer les pertes de crédit attendues. La Société estime que le risque de crédit lié aux créances clients et aux créances découlant de contrats de location-financement est limité puisque, à l’exception des créances provenant de certains établissements situés à l’international, sa clientèle diversifiée est répartie principalement au Canada et aux États-Unis, ce qui limite la concentration du risque de crédit.

Le risque de crédit lié aux prêts et autres débiteurs est semblable à celui lié aux débiteurs et aux créances liées à des contrats de location-financement.

Risque de change

Le risque de change représente l’exposition de la Société à une baisse ou à une hausse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. Ce sont principalement ses ventes réalisées en devises étrangères qui exposent la Société au risque de change. Les établissements de la Société situés aux États-Unis et à l’étranger utilisent le dollar américain (\$ US) comme monnaie fonctionnelle. L’exposition de la Société au risque de change découle principalement de la trésorerie, des débiteurs, de la dette à long terme libellée en dollars américains, d’autres éléments du fonds de roulement et des obligations financières de ses établissements aux États-Unis. Au 30 novembre 2025, 275 000 \$ US (30 novembre 2024 – 308 000 \$ US) avaient été tirés de la facilité de crédit renouvelable.

Le risque associé aux variations du taux de change du dollar américain est jugé minimal, puisque ces variations sont largement compensées par l’exploitation autonome des entités américaines de la Société.

Aux 30 novembre 2025 et 2024, les instruments financiers de la Société suivants sont libellés en devises étrangères :

	2025		2024	
	USD	CAD	USD	CAD
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Trésorerie	2 370	3 313	8 573	12 011
Débiteurs	482	674	631	884
Passifs financiers				
Créditeurs et dépôts	(190)	(266)	(624)	(874)
Dette à long terme	(275 000)	(384 423)	(308 000)	(431 508)
Passifs financiers nets	(272 338)	(380 702)	(299 420)	(419 487)

23. Instruments financiers (suite)

Toutes autres variables demeurant constantes, une augmentation éventuelle raisonnable de 5 % des taux de change du dollar canadien entraînerait une perte de 13 600 \$ (2024 – perte de 15 000 \$) aux états consolidés du résultat et du résultat global.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à des baisses ou à des hausses de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. La Société est exposée au risque de flux de trésorerie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt applicables à ses obligations financières à taux variable. La Société peut à l'occasion conclure des contrats sur dérivés de taux d'intérêt à taux fixe pour gérer son exposition au risque de flux de trésorerie; les engagements à long terme doivent être approuvés par le conseil pour s'assurer qu'ils respectent la stratégie de gestion des risques de la Société. Au 30 novembre 2025, la Société détient des swaps de taux d'intérêt variable contre fixe afin de couvrir une partie du risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie associés à sa dette à taux variable.

De plus, lors du refinancement d'un emprunt, en fonction de la disponibilité des fonds sur le marché et de la perception par le prêteur du risque présenté par la Société, la marge qui s'ajoute aux taux de référence, comme le SOFR, le CORRA ou les taux préférentiels, pourrait varier et, de ce fait, avoir une incidence directe sur le taux d'intérêt payable par la Société.

La dette à long terme découle principalement des acquisitions d'actifs à long terme et des regroupements d'entreprises. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de sa facilité de crédit renouvelable, utilisée pour financer les acquisitions de la Société. La facilité porte intérêt à un taux variable et, par conséquent, la charge d'intérêts pourrait devenir plus importante. Une somme de 633 767 \$ (30 novembre 2024 – 704 578 \$) était tirée sur la facilité de crédit au 30 novembre 2025. Une augmentation de 100 points de base du taux préférentiel de la banque donnerait lieu à une augmentation de 6 338 \$ (2024 – 7 046 \$) de la charge d'intérêts sur l'encours de la facilité de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société se trouve incapable de faire face à ses obligations financières à échéance. La Société a des obligations contractuelles et fiscales ainsi que des passifs financiers; elle est en conséquence exposée au risque de liquidité. Ce risque peut naître, par exemple, d'une désorganisation du marché ou d'un manque de liquidités. La Société maintient sa facilité de crédit afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et futures à un coût raisonnable.

Au 30 novembre 2025, la Société disposait d'une facilité de crédit renouvelable autorisée limitée à 900 000 \$ (30 novembre 2024 – 900 000 \$), y compris une clause accordéon de 300 000 \$ (30 novembre 2024 – 300 000 \$) pour s'assurer qu'elle disposera de fonds suffisants pour répondre à ses obligations financières. Les conditions de cette facilité de crédit renouvelable sont décrites à la note 18.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers au 30 novembre 2025 :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Entre 0 et 6 mois	Entre 6 et 12 mois	Entre 12 et 24 mois	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	123 600	123 600	123 600	—	—	—
Dette à long terme (note 18) ⁽¹⁾	632 172	633 767	—	—	—	633 767
Intérêts sur la dette à long terme ⁽¹⁾	n/a	54 879	19 323	19 323	16 233	—
Obligations locatives	498 837	571 991	64 247	64 247	110 204	333 293
	1 254 609	1 384 237	207 170	83 570	126 437	967 060

⁽¹⁾ Lorsque les flux de trésorerie liés aux variations futures des taux d'intérêt sont variables, ils sont calculés en utilisant les taux d'intérêt en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

24. Informations sur le capital

En ce qui concerne la gestion de son capital, la Société vise les objectifs suivants :

- a. Préserver la capacité de la Société d’obtenir du financement au besoin;
- b. Procurer à ses actionnaires un rendement satisfaisant; et
- c. Conserver une certaine souplesse financière afin d’avoir accès à du capital dans le cas de nouvelles acquisitions.

La Société définit son capital comme suit :

- a. Capitaux propres;
- b. Dette à long terme, y compris la tranche à court terme;
- c. Produits différés, y compris la tranche à court terme; et
- d. Trésorerie.

La stratégie financière de la Société vise à lui permettre de conserver une structure de capital souple adaptée aux objectifs énoncés ci-dessus et de réagir aux changements du contexte économique et aux types de risques associés aux actifs sous-jacents. La Société peut investir dans des placements à plus ou moins long terme selon ses besoins éventuels de liquidités.

La Société surveille son capital en fonction du ratio d’endettement. Le tableau ci-dessous présente les valeurs de ce ratio aux 30 novembre 2025 et 2024 :

	2025	2024
	\$	\$
Dette	632 172	706 605
Capitaux propres	857 019	803 450
Ratio d’endettement	0,74	0,88

Le maintien d’un faible ratio d’endettement est une priorité pour préserver la capacité de la Société d’obtenir du financement à un coût raisonnable pour de futures acquisitions. La Société prévoit maintenir un faible ratio d’endettement par l’utilisation continue des flux de trésorerie attendus des nouveaux établissements acquis tant aux États Unis qu’au Canada pour réduire le niveau de sa dette à long terme.

Suivant les conditions de sa facilité de crédit renouvelable, la Société devra respecter un ratio maximal dette-BAIIA pro forma de 4,00 1,00 à la suite d’une acquisition de plus de 150 000 \$ pour une période de douze mois après l’acquisition; de 3,50 1,00 par la suite et jusqu’à l’échéance de la facilité de crédit, le 25 novembre 2028.

Groupe d’Alimentation MTY inc.**Notes complémentaires aux états financiers consolidés**

Pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et et options sur actions)

25. Produits

	Douze mois clos les					
	30 Novembre 2025			30 Novembre 2024		
	États-Unis/			États-Unis/		
	Canada	International	TOTAL	Canada	International	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Redevances	90 020	173 670	263 690	89 770	174 784	264 554
Droits de franchise et de transfert	6 060	8 369	14 429	6 493	7 864	14 357
Produits de ventes au détail, de transformation des aliments et de distribution	157 929	2 592	160 521	145 574	2 712	148 286
Vente de biens, y compris les produits tirés d’activités de construction	47 630	448 355	495 985	50 847	455 094	505 941
Droits abandonnés de cartes cadeaux	457	37 195	37 652	416	7 688	8 104
Fonds promotionnels	45 742	76 028	121 770	43 592	78 050	121 642
Autres produits de franchisage	39 096	41 777	80 873	39 753	40 922	80 675
Autres	2 797	12 452	15 249	1 990	14 055	16 045
	389 731	800 438	1 190 169	378 435	781 169	1 159 604

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

26. Charges d'exploitation

	Douze mois clos les					
	30 Novembre 2025			31 août 2024		
	États-Unis/		TOTAL	États-Unis/		TOTAL
	Canada	International		Canada	International	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	<i>Ajusté ⁽¹⁾</i>					
Coût des marchandises vendues et loyers	23 987	144 804	168 791	23 551	143 587	167 138
Coûts des ventes au détail, de transformation des aliments et de distribution	141 902	620	142 522	130 833	857	131 690
Salaires et avantages	69 190	231 724	300 914	68 297	233 765	302 062
Autres charges liées aux établissements propriétaires	3 364	53 186	56 550	4 917	56 490	61 407
Frais de consultation et honoraires professionnels	7 935	8 803	16 738	6 441	10 837	17 278
Coûts de transactions rattachés aux acquisitions	—	1 411	1 411	—	—	—
Assurance et taxes	380	7 553	7 933	1 718	7 936	9 654
Services publics, réparations et entretien	2 273	24 202	26 475	2 018	23 020	25 038
Publicité, déplacements, repas et divertissement	4 063	15 733	19 796	4 689	15 073	19 762
Frais rattachés aux cartes-cadeaux	—	8 728	8 728	—	8 817	8 817
Redevances	2 561	8 936	11 497	2 420	8 925	11 345
Fonds promotionnels ⁽²⁾	45 742	76 028	121 770	43 592	78 050	121 642
(Reprise de perte de valeur) perte de valeur pour pertes de crédit attendues	(1 778)	484	(1 294)	1 134	(117)	1 017
Autres ⁽³⁾	11 464	8 593	20 057	8 956	10 761	19 717
	311 083	590 805	901 888	298 566	598 001	896 567

⁽¹⁾ Les montants de l'exercice précédent ont été ajustés afin de refléter un reclassement entre les frais de consultation et honoraires professionnels et les redevances.

⁽²⁾ Les fonds promotionnels comprennent entre autres des salaires et avantages.

⁽³⁾ Les autres charges d'exploitation comprennent principalement les coûts des fournitures, des réparations et de l'entretien ainsi que des frais administratifs.

27. Garantie

La Société a garanti les contrats de location de certains établissements franchisés dans l'éventualité où les franchisés seraient incapables d'honorer leurs engagements locatifs résiduels; la somme maximale que la Société pourrait être tenue de payer aux termes de ces ententes s'élevait à 10 662 \$ au 30 novembre 2025 (30 novembre 2024 – 12 457 \$). De plus, la Société pourrait être tenue de régler des loyers proportionnels, des taxes foncières et des frais d'aires communes. Au 30 novembre 2025, la Société avait engagé 1 570 \$ (30 novembre 2024 – 1 570 \$) à l'égard de ces garanties; cette somme est incluse aux créiteurs et charges à payer.

28. Impôt sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente les variations de la charge d'impôt sur le résultat en fonction du taux d'imposition de base combiné fédéral et provincial canadien applicable au bénéfice d'exploitation avant impôt :

	2025		2024	
	\$	%	\$	%
Taux d'imposition combiné au Canada	36 635	26,5	4 188	26,5
Ajouts pour tenir compte des éléments suivants :				
Écart entre les taux d'imposition prévus par la loi au Canada et à l'étranger	(20 087)	(14,5)	(20 856)	(132,0)
Partie non imposable des gains en capital	(263)	(0,2)	397	2,5
Différences permanentes	1 090	0,8	4 305	27,2
Perte de valeur non déductible du goodwill	—	—	10 739	68,0
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé non comptabilisés précédemment	(3 890)	(2,8)	(3 622)	(22,9)
Pertes dans une filiale pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	1 045	0,8	544	3,4
Variation des taux de l'impôt sur le résultat différé	—	—	951	6,0
Ajustement apporté aux provisions de l'exercice précédent	(527)	(0,4)	(8 378)	(53,0)
Pilier 2 – impôt complémentaire	5 860	4,2	—	—
Autres – montant net	(1 013)	(0,7)	2 901	18,4
Provision d'impôt sur le résultat	18 850	13,7	(8 831)	(55,9)

28. Impôt sur le résultat (suite)

Le tableau qui suit présente les variations de l’impôt sur le résultat différé au cours des exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024 :

	30 novembre 2024	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé aux autres éléments du résultat global	Change	30 novembre 2025
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs (passifs) d’impôt différé nets liés aux :					
Immobilisations corporelles	(14 611)	2 795	—	25	(11 791)
Créances liées à des contrats de location-financement	(80 121)	51 918	—	62	(28 141)
Actifs au titre de droits d’utilisation	(46 996)	(44 361)	—	76	(91 281)
Débiteurs	269	66	—	(1)	334
Coûts différés	(513)	(212)	—	2	(723)
Stocks	(465)	50	—	(34)	(449)
Provisions et cartes-cadeaux	10 971	(6 714)	—	62	4 319
Dette à long terme	(3 387)	(1 366)	961	2	(3 791)
Intérêts non déductibles et pertes autres qu’en capital reportés	34 242	6 868	—	(65)	41 045
Pertes en capital	566	289	—	—	855
Immobilisations incorporelles	(243 576)	5 774	—	1 524	(236 278)
Charges à payer	30 200	3 426	—	(75)	33 551
Actifs dérivés	(207)	719	—	—	512
Produit différé	6 606	1 724	—	(18)	8 312
Obligations locatives	132 982	(8 393)	—	(147)	124 442
Autre	(101)	(747)	—	(418)	(1 266)
	(174 141)	11 836	961	995	(160 350)

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et options sur actions)

28. Impôt sur le résultat (suite)

	30 novembre 2023	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé aux autres éléments du résultat global	Change	30 novembre 2024
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé nets liés aux :					
Immobilisations corporelles	(16 836)	2 637	—	(412)	(14 611)
Créances liées à des contrats de location-financement	(87 119)	7 791	—	(793)	(80 121)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(46 309)	532	—	(1 219)	(46 996)
Débiteurs	808	(535)	—	(4)	269
Coûts différés	(636)	136	—	(13)	(513)
Stocks	(359)	(90)	—	(16)	(465)
Provisions et cartes-cadeaux	9 053	1 710	—	208	10 971
Dette à long terme	(3 059)	1 959	(2 261)	(26)	(3 387)
Intérêts non déductibles et pertes autres qu'en capital reportés	7 034	26 019	—	1 189	34 242
Pertes en capital	503	63	—	—	566
Immobilisations incorporelles	(243 167)	5 345	—	(5 754)	(243 576)
Charges à payer	45 591	(16 014)	—	623	30 200
Actifs dérivés	(1 777)	1 570	—	—	(207)
Produit différé	6 465	(58)	—	199	6 606
Obligations locatives	138 030	(7 153)	—	2 105	132 982
Autre	(1 747)	2 852	—	(1 206)	(101)
	(193 525)	26 764	(2 261)	(5 119)	(174 141)

Au 30 novembre 2025, des pertes autres qu'en capital s'élevant à environ 8 749 \$ (30 novembre 2024 – 5 497 \$) ont été accumulées dans l'une des filiales de la Société pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes autres qu'en capital expirent entre 2038 et 2045.

Au 30 novembre 2025, des pertes en capital s'élevant à environ 1 828 \$ (2024 – 2 258 \$) ont été accumulées dans l'une des filiales de la Société pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes en capital n'expirent pas.

La différence temporaire déductible rattachée au change de prêts intersociétés pour laquelle aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'élève à 3 667 \$ (2024 – 3 204 \$).

Aucun passif d'impôt sur le résultat différé n'est comptabilisé sur les bénéfices non rapatriés de 142 267 \$ (2024 – 98 974 \$) rattachés aux investissements dans des filiales. Ces bénéfices non rapatriés sont réinvestis dans les filiales et ne seront pas rapatriés dans un avenir prévisible.

Au 30 novembre 2025, le Canada a intégré l'impôt complémentaire minimum mondial en vertu des règles fiscales du Pilier 2 à ses lois de l'impôt. L'impôt complémentaire se rapporte aux activités de la Société au Canada. La Société a appliqué l'exception concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2. Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, la Société a comptabilisé une charge d'impôt exigible de 5 860 (2024 - sans objet) liée aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2.

La Société a un risque fiscal incertain lié aux périodes de pré-acquisition au cours desquelles les déclarations de revenus ont été produites par les propriétaires précédents.

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

29. Information sectorielle

La direction surveille et évalue les résultats de la Société sur la base de secteurs géographiques, soit le Canada et les États-Unis/International. La Société et son principal responsable de l'exploitation évaluent la performance de chaque secteur sur la base de ses résultats, lesquels correspondent à ses produits diminués des charges d'exploitation. Dans ces secteurs géographiques, le principal responsable de l'exploitation de la Société évalue également le rendement de sous-secteurs selon le type de produits offerts ou de services rendus. Ces sous-secteurs comprennent le franchisage, les établissements propriétaires, la transformation des aliments, la distribution et les ventes au détail ainsi que les produits et charges du fonds promotionnel. Cette information figure ci-après.

Le tableau ci-après présente un sommaire de la performance de chaque secteur géographique et opérationnel pour l'exercice clos le 30 novembre 2025.

	CANADA						ÉTATS-UNIS/INTERNATIONAL						
	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Inter-sociétés	Total Canada	Franchisage	Établissements propriétaires	Transformation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Inter-sociétés	Total États-Unis/International	Total consolidé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	148 083	41 688	163 240	45 742	(9 022)	389 731	273 761	448 549	2 593	76 027	(492)	800 438	1 190 169
Charges d'exploitation	82 185	42 371	146 932	45 742	(6 147)	311 083	115 422	402 103	620	76 027	(3 367)	590 805	901 888
Profit (perte) du secteur	65 898	(683)	16 308	—	(2 875)	78 648	158 339	46 446	1 973	—	2 875	209 633	288 281
Actifs totaux	1 292 470	39 637	104 880	6 515	—	1 443 502	841 953	211 253	414	13 356	—	1 066 976	2 510 478
Passifs totaux	960 530	34 525	14 988	6 515	—	1 016 558	479 403	144 049	93	13 356	—	636 901	1 653 459

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

29. Information sectorielle (suite)

Le tableau ci-après présente un sommaire de la performance de chaque secteur géographique et opérationnel pour l'exercice clos le 30 novembre 2024.

	CANADA						ÉTATS-UNIS/INTERNATIONAL						
	Franchisage	Établisse- ments propriétaires	Transfor- mation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Inter- sociétés	Total Canada	Franchisage	Établisse- ments propriétaires	Transfor- mation, distribution et détail	Fonds promotionnels	Inter- sociétés	Total États-Unis/ International	Total consolidé
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	147 504	45 307	146 660	43 592	(4 628)	378 435	245 371	455 518	2 712	78 050	(482)	781 169	1 159 604
Charges d'exploitation	79 003	46 368	131 691	43 592	(2 088)	298 566	112 455	409 660	858	78 050	(3 022)	598 001	896 567
Profit (perte) du secteur	68 501	(1 061)	14 969	—	(2 540)	79 869	132 916	45 858	1 854	—	2 540	183 168	263 037
Actifs totaux	1 348 784	22 748	80 286	8 839	—	1 460 657	713 072	393 953	2 096	16 581	—	1 125 702	2 586 359
Passifs totaux	1 058 497	19 732	10 729	8 839	—	1 097 797	348 281	320 237	13	16 581	—	685 112	1 782 909

Groupe d'Alimentation MTY inc.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

30. État des flux de trésorerie

Le tableau ci-après présente l'évolution des passifs et des actifs découlant des activités de financement au cours des exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024 :

	Facilité de crédit renouvelable	Coûts de financement d'emprunts	Contrats ne portant pas intérêt et retenues	Obligation de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2024	704 578	(1 667)	1 552	2 142	706 605
Variations découlant d'activités de financement:					
Remboursement de la dette à long terme	(65 953)	—	(1 552)	(2 365)	(69 870)
Frais de financement capitalisés	—	(1 172)	—	—	(1 172)
Variations découlant de transactions hors trésorerie:					
Amortissement de coûts de transaction directement attribuables à un contrat de financement	—	1 244	—	—	1 244
Réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net (note 23)	—	—	—	223	223
Change	(1 131)	—	—	—	(1 131)
Fluctuation de la position en dérivés	(3 727)	—	—	—	(3 727)
Solde au 30 novembre 2025	633 767	(1 595)	—	—	632 172

Groupe d'Alimentation MTY inc.
Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 30 novembre 2025 et 2024

(En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

30. État consolidé des flux de trésorerie (suite)

	Facilité de crédit renouvelable	Coûts de financement d'emprunts	Contrats ne portant pas intérêt et retenues	Obligation de vente d'une participation ne donnant pas le contrôle dans 9974644 Canada inc.	Contreparties éventuelles sur acquisition de Kûto Comptoir à Tartares et 11554891 Canada inc.	Obligation de rachat de la participation du partenaire dans 11554891 Canada inc.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 30 novembre 2023	757 759	(1 837)	1 375	2 288	600	7 179	767 364
Variations découlant d'activités de financement :							
Émission de dette à long terme	22 785	—	—	—	—	—	22 785
Remboursement de la dette à long terme	(94 935)	—	(1 067)	—	(250)	(6 054)	(102 306)
Paieement de frais de financement	—	(1 052)	—	—	—	—	(1 052)
Variations découlant de transactions hors trésorerie :							
Amortissement de coûts de transaction directement attribuables à un contrat de financement	—	1 222	—	—	—	—	1 222
Accumulation d'intérêt sur des retenues ne portant pas intérêt	—	—	2	—	—	—	2
Revaluation of financial liabilities recorded at fair value through profit and loss (Note 23)	—	—	(25)	(146)	25	—	(146)
Reclassement en retenue	—	—	1 398	—	(375)	(1 125)	(102)
Réévaluation de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net (note 24)	—	—	(131)	—	—	—	(131)
Change	13 272	—	—	—	—	—	13 272
Passif dérivé au titre de swaps de devises et de taux d'intérêt	5 697	—	—	—	—	—	5 697
Solde au 30 novembre 2024	704 578	(1 667)	1 552	2 142	—	—	706 605

30. État consolidé des flux de trésorerie (suite)

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement sont les suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
		<i>Ajusté ⁽¹⁾</i>
Débiteurs	(10 904)	3 411
Stocks	2 597	825
Autres actifs	(1 289)	599
Charges payées d'avance et dépôts	(1 663)	119
Créditeurs et charges à payer	(6 745)	(15 335)
Provisions	(105)	(643)
Passifs au titre de cartes-cadeaux et programmes de fidélisation	(15 019)	5 414
Produits différés et dépôts	1 519	4 010
	(31 609)	(1 600)

⁽¹⁾ Les montants de l'exercice précédent ont été ajustés afin de refléter le reclassement de 1 842 \$ entre les prêts à recevoir et autres créances et les autres actifs.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2025, des éléments hors trésorerie de néant (2024 – 2 242 \$) sont inclus dans le produit des cessions d'immobilisations corporelles, surtout liés à des engagements pris dans le cadre de la cession d'un portefeuille d'établissements propriétaires.